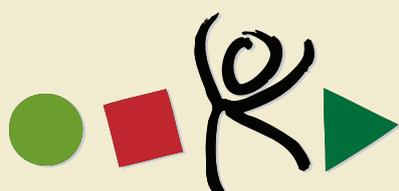


# Avec les enfants pour les enfants

Guide pour les organisations non gouvernementales  
qui accompagnent des enfants et des adolescents  
dans la préparation de rapports sur la CIDE

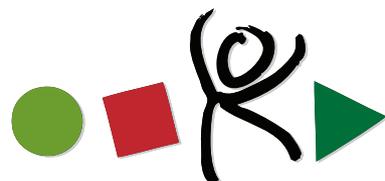


ngo group for the crc



# Avec les enfants pour les enfants

**Guide pour les organisations  
non gouvernementales qui accompagnent  
des enfants et des adolescents dans  
la préparation de rapports  
sur la CIDE**



ngo group for the crc

## **Avec les enfants pour les enfants – Guide pour les organisations non gouvernementales qui accompagnent des enfants et des adolescents dans la préparation de rapports sur la CIDE**

*Pour recevoir des exemplaires de cette publication et pour plus d'informations, veuillez contacter:*

Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant

1, rue de Varembe

1202 Genève

Suisse

Tél.: +41 22 740 47 30

Fax: +41 22 740 46 83

secretariat@childrightsnet.org

www.childrightsnet.org

*Auteur :* Sam Dimmock (Children's Rights Alliance for England, CRAE)

*Supervision du projet :* Lisa Myers (Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant)

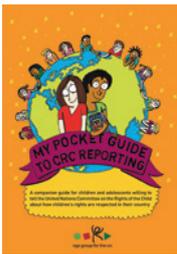
*Édition :* Lisa Myers, Séverine Jacomy-Vité et Anita Goh

*Traduction :* Laurence Cuny

*Conception et mise en page :* minimum graphics

*Illustration de couverture :* Adrienne Barman

*Cette publication peut être utilisée en complément de:*



**Mon guide pour faire un rapport sur la CIDE – Un guide pour les enfants et les adolescents qui veulent expliquer au Comité des Nations Unies comment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant est respectée dans leur pays, Groupe des ONG pour la CIDE, 2011.**

© 2011 Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant

Tous droits réservés. Le contenu de cette publication peut être librement cité ou reproduit sous réserve d'indication de la source. Les demandes d'autorisation pour traduire la publication ou la reproduire entièrement doivent être adressées au Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant.

### **Le Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant**

Le Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant est un réseau mondial de 77 ONG nationales et internationales qui œuvrent pour garantir que tous les enfants jouissent pleinement de leurs droits tels que définis par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (CIDE). La mission du Groupe des ONG est de favoriser la promotion, l'application et le suivi de la CIDE. Il accomplit cette mission par l'intermédiaire de son secrétariat et de groupes de travail thématiques.

Depuis sa création en 1983, le Groupe des ONG offre une plateforme pour l'action coordonnée des ONG. Il a joué un rôle central dans les développements clés des droits de l'enfant au niveau international. Il promeut également la mise en œuvre de la CIDE en travaillant directement avec les ONG nationales et internationales du monde entier.

Les priorités stratégiques du Groupe des ONG sont:

1. Renforcer l'implication efficace des ONG et autres partenaires concernés par le processus de présentation de rapports sur la CIDE et les autres activités du Comité des droits de l'enfant.
2. Intégrer les droits de l'enfant dans les activités des autres mécanismes et procédures de droits de l'homme des Nations Unies.
3. Promouvoir la réalisation des droits de l'enfant au niveau national à travers l'application des recommandations et autres contributions du Comité ainsi que des autres mécanismes de droits de l'homme.
4. Promouvoir et soutenir le plaidoyer international sur des questions de droits de l'enfant prioritaires à travers l'action coordonnée de ses membres et partenaires.

---

# Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>v</b>
<b>Préface</b>	<b>vii</b>
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>1. Les fondements</b>	<b>2</b>
Suivre les principes fondamentaux	2
Bien connaître le processus de présentation de rapports sur la CIDE	2
Surmonter les obstacles à la participation des enfants	4
<b>2. Préparation</b>	<b>6</b>
Activités pour impliquer les enfants dans la préparation de rapports	6
Établir des partenariats	8
Soutenir le développement personnel des enfants	9
Aider les enfants à recueillir des informations	10
<b>3. Soumission d'un rapport élaboré par des enfants</b>	<b>13</b>
Les rapports d'enfants	13
Questions pratiques liées au rapport	15
<b>4. Présenter les opinions des enfants au Comité</b>	<b>16</b>
Délégations d'enfants	16
Questions de logistique et de sécurité pour la visite d'une délégation d'enfants	19
Séances d'information	20
Le groupe de travail de pré-session	21
La réunion réservée aux enfants	21
La session	23
<b>5. Recueillir les opinions des enfants à travers une visite de rapporteur</b>	<b>25</b>
Organiser la visite d'un rapporteur	25
Planifier la visite d'un rapporteur de manière stratégique	27
<b>6. L'impact des rapports d'enfants</b>	<b>28</b>
Observations finales	28
Travail de suivi et de surveillance continue	29
<b>Conclusion</b>	<b>31</b>
<b>Documents utiles</b>	<b>32</b>

---

<b>Annexes</b>	<b>33</b>
Annexe 1: Exemple d'une déclaration d'éthique dans la recherche	35
Annexe 2: Exemples d'enquêtes sur les droits de l'enfant	38
Annexe 3: Modèle d'évaluation des risques pour un projet de recherche sur les droits de l'enfant	43
Annexe 4: Conseils pratiques aux enfants pour rédiger un rapport	45
Annexe 5: Programme d'un week-end de préparation de la délégation des enfants avant la rencontre avec le Comité des droits de l'enfant, Children's Rights Alliance for England	46
Annexe 6: Exemple d'itinéraire pour la visite d'un rapporteur du Comité des droits de l'enfant	47
Annexe 7: Programme d'une réunion de haut niveau entre des enfants, des ONG et le rapporteur du pays	49

---

# Remerciements

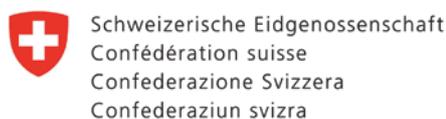
Un groupe consultatif a été formé pour rédiger cette publication ainsi que le guide pour les enfants. L'objectif était de tirer les leçons de l'expérience des ONG et des enfants qui avaient facilité la participation des enfants ou directement participé dans le processus de présentation de rapports. Le groupe consultatif était composé de membres ayant rencontré le Comité et ayant utilisé différentes méthodes pour préparer les rapports des enfants. Le groupe a rassemblé les expériences d'enfants et d'adultes du Bangladesh, de Hong Kong, du Kenya, du Pays de Galles, du Pérou et de la République de Moldavie. Il a fourni des conseils sur la rédaction de deux questionnaires pour capter les expériences des enfants qui avaient participé à différents aspects du processus de présentation de rapports et les expériences des ONG qui les avaient soutenus. Il a également fourni des conseils sur les lignes directrices pour les enfants et les ONG et sur les informations pour les membres du Comité. Le groupe consultatif s'est réuni à Londres et à Genève pour travailler sur le projet.

Outre l'auteur (Sam Dimmock) et la responsable du projet (Lisa Myers), le Groupe consultatif était composé comme suit:

**Représentants des enfants et des adolescents:** Cheney Cheng (Kids' Dream – Hong Kong), Daniela Gancear (Child Rights Information Centre – Moldavie), Laila Garcia (MNNATSOP – Pérou), Orlando Marcelo (MNNATSOP – Pérou), Roseline Olang (Kenya Alliance for the Advancement of Children – Kenya), Rakibul Hassan Raku (Child Brigade – Bangladesh) et Ben Sawyer (Funky Dragon – Pays de Galles).

**Représentants des ONG:** Darren Bird (Funky Dragon), Shamsul Alam Bokul et Mahmudur Rahman (Bureau de Save the Children Suède-Danemark du Bangladesh), Enrique Jaramillo Garcia (MNNATSOP), Cezar Gavriluc (Child Rights Information Centre), Jane Mbugua (Kenya Alliance for the Advancement of Children), Angels Simon et Gina Solari (Bureau de Save the Children Suède pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et Billy Wong (Hong Kong Committee on Children's Rights).

Le Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant souhaite également remercier les membres et le Secrétariat du Comité des droits de l'enfant et plusieurs collègues de Plan International et de l'UNICEF pour leurs commentaires et conseils, ainsi que les donateurs qui ont contribué financièrement à la publication de ce guide:





---

# Préface



Mme Yanghee Lee

Le Comité des droits de l'enfant accorde une grande importance à la participation des enfants au processus de présentation de rapports sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce Guide offre des conseils pratiques et encourage les ONG à impliquer les enfants à tous les stades de ce processus. Ces conseils sont illustrés par un nombre d'études de cas et d'exemples tirés d'expériences menées à ce jour.

La présentation de rapports périodiques prévue par la Convention constitue un mécanisme de suivi des droits de l'homme qui n'est pertinent que s'il dispose d'informations utiles provenant de sources différentes. Bien que le rapport de l'État partie soit l'élément clé du processus, dans son article 45 la Convention établit clairement que « *Le Comité peut inviter les institutions spécialisées, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et tous autres organismes qu'il jugera appropriés à donner des avis spécialisés sur l'application de la Convention* ». Pour le Comité, les organisations d'enfants font clairement partie des institutions compétentes desquelles il souhaite recevoir des avis spécialisés pour examiner l'application des droits énoncés dans la Convention. Le Comité encourage l'UNICEF et les ONG à assister les organisations d'enfants, à les inclure dans le processus de présentation de rapports et à aider ces organisations à analyser, surveiller et commenter la mise en œuvre des recommandations et à prendre part aux activités de suivi.

Le Comité est très heureux que le Guide soit publié si rapidement après l'adoption de son Observation générale n°12 (2009) sur « *Le droit de l'enfant d'être entendu* ». L'Observation générale examine l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cet article est l'un des quatre principes généraux de la Convention, et il doit de ce fait être pris en considération dans l'interprétation et l'application de tous les autres droits. L'Observation générale fournit des conseils pratiques aux États pour l'interprétation de ce droit dans plusieurs domaines et leur demande de développer les législations, les politiques et les pratiques nécessaires pour la mise en œuvre complète de l'article 12. L'Observation générale encourage notamment les États à consulter activement les enfants et à créer des espaces de participation et de représentation significatifs. Le Comité a également salué les contributions importantes de l'UNICEF et des ONG dans la promotion du droit de l'enfant d'être entendu et les a encouragé à continuer de promouvoir la participation des enfants à toutes les questions qui les concernent, y compris aux niveaux communautaire, national et international et à faciliter les échanges de bonnes pratiques.

Ce Guide est une excellente illustration de la façon dont les ONG nationales peuvent faire participer activement les enfants à l'ensemble du processus de présentation de rapports. Comme l'affirme l'Observation générale « *Le Comité accueille avec satisfaction les rapports écrits et les informations orales complémentaires présentés par les organisations d'enfants et les représentants des enfants dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des droits de l'enfant par les États parties, et encourage les États parties et les ONG à aider les enfants à présenter leurs vues au Comité.* » Le Comité insiste sur le fait que la présentation

---

de rapports doit être envisagée comme un processus dont le dialogue avec l'État partie est une composante. La création de plates-formes des sociétés civiles nationales pour l'analyse et l'échange d'informations ainsi que pour les activités de suivi est d'une importance capitale. Nous espérons que ce Guide encouragera les ONG à impliquer les enfants à tous les stades du processus de présentation de rapports. Leurs vues sont essentielles pour garantir que l'application de la Convention soit directement surveillée par les personnes les plus concernées – les enfants eux-mêmes.

**Mme Yanghee Lee**

*Présidente*

*Comité des droits de l'enfant de l'ONU*

---

# Introduction

Au cours des dernières années, les enfants (âgés de moins de 18 ans) ont joué un rôle de plus en plus actif dans le processus de présentation de rapports sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE). Aider les enfants à s'engager dans la surveillance des droits de l'homme de manière significative et efficace soulève de nombreux défis. Les ONG qui ont impliqué des enfants dans les rapports sur la CIDE aux niveaux local, provincial, national et international nous ont fait part de leurs difficultés à trouver des conseils pratiques sur ce qui fonctionne, ce qu'il faut faire et ce à quoi il faut s'attendre.

Impliquer les enfants dans le processus de présentation de rapports sur la CIDE peut tout simplement commencer par indiquer aux enfants quels sont leurs droits de l'homme. Les enfants peuvent faire partie d'un mouvement social de sensibilisation aux violations des droits de l'enfant dans leur région ou au niveau national. Ils peuvent réaliser un projet de recherche pour recueillir les opinions des enfants sur l'exercice de leurs droits. Aider les enfants à discuter de leurs préoccupations avec le Comité des droits de l'enfant (le Comité) dans le cadre de l'examen du rapport de l'État partie constitue un élément important de ce que les ONG peuvent faire. L'implication des enfants peut également se traduire par la diffusion des observations finales, le suivi de la mise en œuvre de la CIDE par un gouvernement, ou l'organisation d'une campagne sur des questions de droits de l'enfant dans le contexte national, y compris en faveur d'évolutions globales telles que le nouveau mécanisme de communications sur la CIDE<sup>1</sup>. Leur implication peut prendre l'une de ces formes, plusieurs d'entre elles ou toutes ces formes.

Cette publication vise à fournir un guide pratique pour faciliter l'implication des enfants par les ONG dans tous les aspects du processus de présentation de rapports sur la CIDE. Elle est basée sur les expériences des ONG et des enfants, et explore les questions que les ONG devront envisager pour soutenir et promouvoir l'implication des enfants. Elle comprend également de brèves études de cas, des documents pratiques, des pense-bêtes et des trucs et astuces que les ONG peuvent adapter à leur travail pour aider les enfants à s'engager dans le suivi et l'évaluation des droits de l'homme.

Ce Guide a été rédigé grâce à la collaboration du Comité des droits de l'enfant, du Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant, et d'un groupe consultatif international composé d'ONG et d'enfants. Nous espérons qu'il aidera les ONG à faire face aux obstacles, aux structures et aux pratiques qui continuent de limiter la participation des enfants, et à continuer d'impliquer les enfants de manière significative, réelle et permanente dans le processus de présentation de rapports sur la CIDE<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Consultez les derniers développements du mécanisme de communications sur le site du Groupe des ONG: <http://www.childrightsnet.org/>

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur les différentes approches utilisées par les ONG pour impliquer les enfants dans le processus de préparation de rapports sur la CIDE, consultez *Children as change agents: guidelines for children's participation in periodic reporting on the Convention on the Rights of the Child*, produit par World Vision (disponible uniquement en anglais); et *Maximising children's engagement in the reporting process for the Convention on the Rights of the Child* (disponible uniquement en anglais) à l'adresse: <http://www.crin.org/ngogroup/infodetail.asp?ID=21348>

---

# 1. Les fondements

## Suivre les principes fondamentaux

En participant au processus de présentation de rapports sur la CIDE, les enfants ont la possibilité de partager leurs opinions, leurs expériences et leurs points de vue avec le Comité des droits de l'enfant. Cela leur permet également de s'engager dans leur propre plaidoyer pour les droits de l'enfant. L'implication des enfants dans le processus de présentation de rapports sur la CIDE peut prendre des formes très différentes, qui sont toutes aussi efficaces. Elles sont toutes basées sur des principes fondamentaux:

- ▶ Garantir une **participation effective des enfants** en les aidant à s'approprier le processus; garantir que les enfants participent à la conception et à la réalisation des activités; et garantir que les enfants participent à la prise de décisions concernant leur participation et la forme que revêt cette participation.
- ▶ Donner une chance aux **enfants de tous âges et de toutes origines, y compris les plus vulnérables** de participer, en s'appuyant sur les activités et structures en place pour développer un éventail d'initiatives et des moyens de soutien appropriés (financiers ou autres) permettant la participation des enfants dans la présentation de rapports sur la CIDE.
- ▶ Établir un processus **centré sur les enfants et sur les besoins et les intérêts des enfants** aux niveaux national et local, y compris une politique de protection de l'enfant qui sous-tend l'ensemble des éléments constitutifs de la participation des enfants.
- ▶ Promouvoir la **compréhension de l'ensemble du processus de présentation de rapports sur la CIDE** aux niveaux local, provincial, national et international avant et après la publication des observations finales du Comité pour montrer la nature du suivi des droits de l'homme, renforcer les aspirations des enfants et maximiser leurs chances de plaider en faveur d'un changement.
- ▶ **Prévoir une participation sur le long terme** pour garantir que l'impact de la participation des enfants dans le processus de présentation de rapports est le plus important possible et qu'il soutient des changements à long terme pour les enfants aux niveaux national, local et personnel. Il s'agit également d'intégrer la participation et l'implication des enfants à tous les niveaux par le biais de processus obligatoires pour que le suivi par le Comité ne se réduise pas à une série d'actions sporadiques.

## Bien connaître le processus de présentation de rapports sur la CIDE

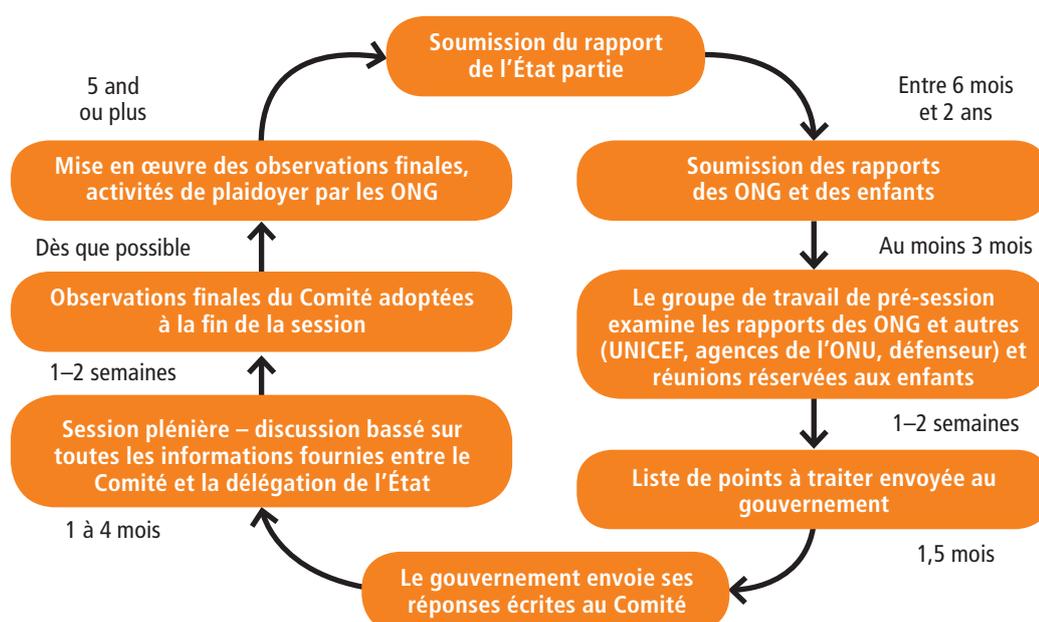
Le Comité des droits de l'enfant se réunit trois fois par an, pour quatre semaines à chaque fois, afin d'examiner comment les États parties à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant mettent en œuvre cette dernière. Deux ans après la ratification initiale, et ensuite tous les cinq ans, un État partie doit soumettre un rapport détaillé – on l'appelle « **le rapport de l'État partie** » – indiquant les mesures prises pour appliquer la CIDE ainsi que leur efficacité. Les « rapports alternatifs » élaborés par les ONG qui travaillent sur les droits de l'enfant, les agences des Nations Unies, les défenseurs des

enfants et les enfants sur les progrès du gouvernement sont aussi bienvenus. Après la soumission des rapports alternatifs, le Comité invite les ONG, les agences des Nations Unies, les défenseurs des enfants et les enfants à participer à un groupe de travail de pré-session (**pré-session**) à caractère confidentiel pour discuter de leurs préoccupations de manière plus détaillée. Une réunion réservée aux enfants peut avoir lieu si une demande préalable est adressée au Secrétariat du Comité via le Groupe des ONG. Après la pré-session, le Comité envoie à l'État partie une "**liste de points**" sur lesquels il souhaite recevoir plus d'informations. Ces informations doivent être soumises par écrit par le gouvernement (**réponses écrites**) avant l'examen de l'État partie. Ces réunions ont lieu dans les bâtiments du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) situé dans le Palais Wilson à Genève.

L'examen de l'État partie par le Comité a lieu trois à six mois après la pré-session (les ONG et les enfants peuvent y assister en tant qu'observateurs). Le Comité pose des questions à l'État partie sur l'application de la CIDE. À la fin de chaque session de trois semaines, les **observations finales** du Comité sur tous les États qu'il a examinés lors de la session sont rendues publiques. En ratifiant la CIDE, les États parties s'engagent à appliquer les recommandations contenues dans les observations finales du Comité.

Le processus pour le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (PF Vente d'enfants) et le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (PF Conflits armés) est similaire. Par contre, s'il arrive couramment que les enfants préparent des rapports sur la CIDE, il est encore rare qu'ils préparent des rapports sur les deux **Protocoles facultatifs (PF)** et, jusqu'à présent, leurs opinions ont été incluses dans le rapport principal des ONG. Il faudrait encourager les enfants à donner leur avis et à formuler des recommandations sur la manière dont les PF sont appliqués au niveau national. Cependant, en raison de la nature sensible des questions traitées dans les PF, des considérations particulières de protection, de méthodologie et d'éthique doivent être développées.

### Cycle de préparation de rapports au Comité des droits de l'enfant





**TRUCS ET ASTUCES:** Traditionnellement, l'examen de l'État partie a lieu trois mois après la pré-session. Mais, quand les rapports et les réponses écrites doivent être traduits dans les langues de travail du Comité, il se peut que l'examen de l'État partie ait lieu six mois plus tard. Vérifiez auprès du Groupe des ONG pour la CDE quand l'examen de votre pays est prévu parce qu'une différence de trois mois peut être énorme pour des enfants par rapport à leur perception du temps, la planification et les attentes concernant leur implication après la pré-session.

Pour des informations plus détaillées sur chaque étape du cycle de présentation de rapports sur la CIDE, voir les différentes éditions du *Guide pour les organisations non gouvernementales établissant des rapports destinés au Comité des droits de l'enfant* publié par le Groupe des ONG en plusieurs langues. En ce qui concerne plus particulièrement l'examen de la mise en œuvre des protocoles facultatifs, voir la publication concernant l'élaboration de rapports sur le PF Vente d'enfants et le PF Conflits armés<sup>3</sup>.

Les ONG ont utilisé des modèles et des méthodes très différents pour impliquer les enfants dans le cycle de rapports sur la CIDE en fonction du contexte dans lequel elles travaillent, de leurs propres méthodes de travail et des besoins particuliers des enfants. Idéalement, les opinions des enfants devraient être prises en compte à la fois dans le rapport de l'État partie (les ONG peuvent encourager les États à impliquer les enfants) et dans les rapports des ONG.

### Surmonter les obstacles à la participation des enfants

Faire participer les enfants dans le processus de présentation de rapports peut donner plus de profondeur et de résonance aux campagnes nationales des ONG et au plaidoyer sur les droits de l'enfant. Toutefois, soutenir l'implication des enfants dans le processus de présentation de rapports sur la CIDE – quelle qu'en soit l'étendue et quelle que soit la manière de le faire – a de réelles incidences sur les ressources et prend beaucoup de temps. Il est donc essentiel que les ONG comprennent les obstacles que les enfants peuvent rencontrer lorsqu'ils s'investissent dans ce travail. Il est primordial d'obtenir un financement et un engagement durables, en particulier pour gérer des attentes des enfants concernant leur participation, et pour garantir que les enfants bénéficient d'un soutien continu pour entreprendre leur propre militantisme. Plusieurs ONG nous ont signalé qu'elles ne s'étaient pas rendues compte du temps et du savoir-faire que l'implication des enfants allait nécessiter.

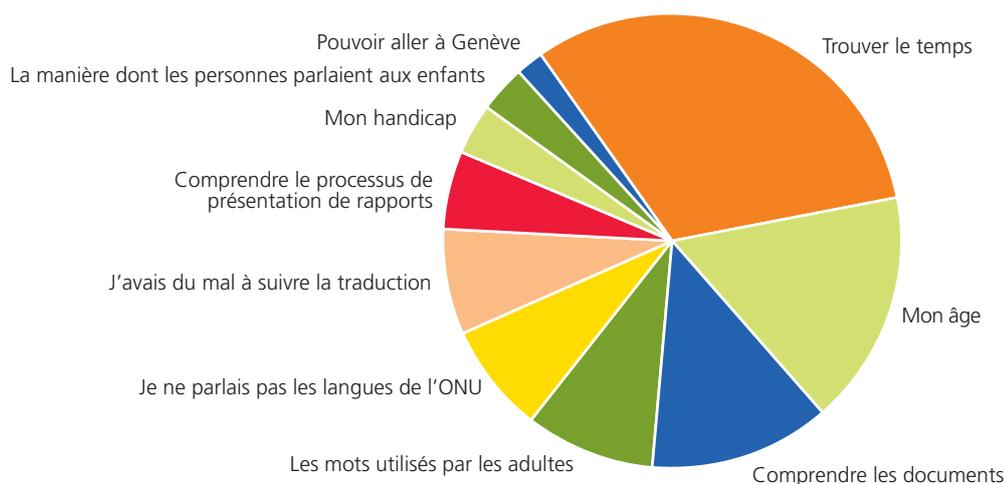


**TRUCS ET ASTUCES:** Promouvoir et garantir la participation des enfants peut être un processus qui prend du temps. Pensez à désigner une personne ayant de l'expérience dans la participation des enfants pour que le processus soit plus efficace au niveau du temps tout en étant adapté aux besoins des enfants.

Les ONG ont souligné l'importance d'impliquer les enfants le plus tôt possible dans le processus et de développer des activités en partenariat avec les enfants. Ceci permet de bien prendre en compte les différents éléments de la vie des enfants qui peuvent limiter leur implication dans le plaidoyer. Le Groupe des ONG a effectué une recherche auprès d'enfants en leur demandant quels étaient les obstacles qu'ils rencontraient lorsqu'ils

<sup>3</sup> Pour les deux guides, voir: <http://www.childrightsnet.org>

## Obstacles identifiés par les enfants



s'engageaient dans le processus de présentation de rapports<sup>4</sup>. Une importante majorité considérait qu'il était difficile de trouver le temps de s'impliquer ou de rester impliqué dans le suivi et le plaidoyer sur les droits de l'enfant au regard des obligations liées à l'école, à la famille, ou au travail. D'autres ont indiqué que leur âge et leur capacité à comprendre les documents était souvent un obstacle à leur pleine participation.

Il est important que les ONG gardent cela à l'esprit et qu'elles prennent en compte tous les aspects du processus de présentation de rapports quand elles planifient leur travail, y compris leurs activités et leur plaidoyer au niveau national. Les ONG doivent savoir clairement ce qu'elles visent:

- ▶ Au niveau international : influencer les observations finales,
- ▶ Au niveau national : utiliser les observations finales et attirer l'attention sur les violations des droits de l'enfant,
- ▶ Au niveau personnel : le développement des enfants eux-mêmes.

Les ONG doivent également travailler à l'identification de financements pour soutenir la réalisation de ces différents objectifs à court et à long terme.

<sup>4</sup> Groupe des ONG pour la CDE (2009), *Maximising children's engagement in the reporting process for the Convention on the Rights of the Child*. (disponible uniquement en anglais)

---

## 2. Préparation

### Activités pour impliquer les enfants dans la préparation de rapports

Les enfants de plusieurs pays ont présenté leurs points de vue dans les rapports des États parties et les rapports alternatifs des ONG. Ils ont présenté leurs propres éléments de preuve au Comité et ont assisté à des réunions au siège du Comité à Genève. Les enfants agissent aussi au niveau national sur les observations finales du Comité. Leurs actions ont souvent été accompagnées d'un large éventail d'activités, dirigées par des enfants et soutenues par des ONG, qui se sont déroulées avec des enfants aux niveaux local et provincial.

Les ONG qui travaillent déjà dans le domaine des droits de l'enfant disposent généralement d'un éventail d'activités gérées par, ou se déroulant avec, des enfants, et qui visent à promouvoir ou à faire avancer les droits de l'enfant. Ces activités peuvent souvent servir de point de départ pour entreprendre des activités impliquant les enfants dans le processus de présentation de rapports au Comité. Comme le note un collègue qui travaille dans une ONG: « le processus est organique et doit s'appuyer sur des efforts plus larges pour assurer la réalisation de la CIDE ». La liste ci-dessous contient des exemples d'activités que les ONG ont entreprises ou développées pour soutenir et renforcer l'implication des enfants dans l'élaboration de rapports:

- ▶ Soutenir les enfants pour qu'ils prennent connaissance de leurs droits de l'homme à travers la formation et des activités de sensibilisation, y compris en produisant des documents avec eux (en ligne ou non) sur les droits de l'enfant, le plaidoyer et les campagnes de sensibilisation.
- ▶ Faciliter les réunions et les consultations pour les enfants aux niveaux local et national.
- ▶ Aider les enfants à trouver des informations sur les droits de l'enfant ou à comparer les rapports de l'État partie et des ONG et souligner les questions qui n'ont pas été traitées. Produire un rapport des enfants pour différents publics : des autorités locales au Comité des droits de l'enfant.
- ▶ Accompagner les enfants dans les activités directes de rapport et de suivi : de la pré-session et/ou de la réunion réservée aux enfants avec le Comité jusqu'à l'observation de l'examen du rapport de l'État partie à Genève.
- ▶ Faciliter une visite du rapporteur dans le pays (le membre du Comité désigné pour l'examen du rapport de chaque État partie) axée sur l'interaction avec les enfants.
- ▶ Compiler les contributions des enfants et les soumettre dans le cadre des Journées de discussion générale du Comité<sup>5</sup> ou de la rédaction d'Observations générales du Comité<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Pour plus d'information sur les Journées de discussion générale du Comité, consultez: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/discussion2011.htm>

<sup>6</sup> Pour lire les Observations générales adoptées à ce jour, consultez: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/comments.htm> et pour vous renseigner sur celles qui sont en cours d'élaboration, contacter le Groupe des ONG pour la CDE.

- ▶ Agir sur les recommandations du Comité en les diffusant, en organisant des réunions avec des représentants du gouvernement et des campagnes menées par les enfants.
- ▶ Travailler avec les médias pour promouvoir et discuter des droits de l'enfant.

Il est cependant essentiel de bien étudier le contexte spécifique du pays avant de prévoir des activités de façon à anticiper les difficultés et les risques éventuels. **L'annexe 3 contient un modèle d'évaluation des risques** pour un projet de recherche sur les droits de l'enfant. Vous pouvez utiliser ce modèle pour établir une liste des risques et des obstacles pour chacune des activités et étapes que vous envisagez ou qui sont proposées par les enfants, en discuter et en faire l'évaluation.

Pour traiter de violations graves, vous pouvez envisager d'utiliser les documents existants (plaintes, rapports des défenseurs des enfants ou des ONG de défense des droits de l'homme, données recueillies par les lignes téléphoniques d'urgence pour les enfants, etc.). Plutôt que de demander aux enfants de recueillir des témoignages individuels ou de témoigner, d'autres enfants que les victimes peuvent être invités à réfléchir sur ces documents. Les consultations entre enfants ou les enquêtes menées par les enfants permettent parfois de mettre en lumière des faits et / ou des perceptions que la recherche menée par les adultes ne décèlerait pas. Il ne faut donc pas éviter que les enfants abordent des questions sensibles, mais ces recherches doivent être très soigneusement planifiées et accompagnées.

Réfléchissez également à la façon dont les activités prévues pourraient être adaptées pour permettre aux très jeunes enfants, aux enfants ayant des besoins spéciaux, ou aux enfants vivant dans des conditions particulières (dans la rue, dans une institution, en détention, en déplacement, etc.) d'en bénéficier. Il est parfois plus approprié, plus facile ou plus acceptable de proposer des activités de sensibilisation sur la CIDE plus larges ou des activités de création artistique (auprès de l'administration pénitentiaire, par exemple) que de proposer de travailler directement sur les rapports au Comité. Au final, cela peut également nourrir le rapport des enfants, tout en leur garantissant une protection et un anonymat nécessaires, et en étant adapté à l'âge des enfants impliqués.



**TRUCS ET ASTUCES:** De manière générale, les ONG pourraient envisager d'aider financièrement les enfants pour qu'ils participent à des réunions préparatoires et autres activités au niveau national. Ceci peut être fait en payant le transport et le logement ou en payant les parents ou les tuteurs pour qu'ils accompagnent les enfants aux réunions ou en subventionnant les pertes de revenu pour les enfants qui travaillent.

## ÉTUDE DE CAS

### Le projet *Get Ready for Geneva*, Angleterre

#### Choix d'une délégation pour rencontrer le Comité

Les enfants gérant le projet *Get Ready for Geneva* ont organisé le concours « Gagne ton ticket pour Genève ». Pour participer, les enfants devaient être âgés de moins de 18 ans et vivre en Angleterre. Ils devaient expliquer ce que l'article 12 (le droit d'être entendu) signifiait pour eux en écrivant un article de journal, une rédaction, une lettre ou une page de journal intime; en envoyant un podcast ou un petit film; en composant une chanson; en créant une bande dessinée; ou en envoyant une photo ou un dessin (avec une légende) qui montrent l'article 12 en pratique. Ils devaient également compléter la phrase « Je veux rencontrer le Comité à Genève pour... ». Les réponses ont été jugées par des enfants et par l'équipe du projet *Get Ready for Geneva*. 12 enfants âgés de 9 à 17 ans ont été choisis. Des

---

fonds supplémentaires, alloués par d'autres organisations caritatives, ont permis à 2 autres enfants d'assister à l'examen du rapport du pays à Genève trois mois plus tard et de faire un rapport pour les enfants de retour en Angleterre.

### Réunion avec le Comité

12 enfants venant d'Angleterre ont rencontré le Comité en 2008. 10 de ces enfants ont rencontré le Comité lors d'une réunion réservée aux enfants (voir ci-dessus) et 2 enfants ont assisté au groupe de travail de pré-session en tant que membres de la délégation des ONG. Pour se préparer, ces enfants ont passé un week-end en Angleterre avec les 10 adultes membres de la délégation. Ils ont reçu des informations sur les questions de droits de l'enfant qui touchent les enfants en Angleterre (sur la base des résultats d'une recherche auprès de 1 700 enfants) et une formation sur la prise de parole en public. Lors de la pré-session, Nathan (12 ans) et Imogen (17 ans) ont fait des présentations et répondu aux questions. Un adulte leur a expliqué les termes difficiles et le sens des différentes lois et politiques auxquelles le Comité ou les ONG faisaient référence.

### Envoi des observations finales

Les observations finales pour le gouvernement du Royaume-Uni ont été publiées le 3 octobre 2008. Le jour même, *Children's Rights Alliance for England* a écrit une version des observations finales adaptée aux enfants. Le but était de s'assurer que tous les enfants qui avaient participé à l'élaboration du rapport puissent voir l'impact de leur travail. Ils ont pu constater que les 14 recommandations qu'ils avaient faites au Comité avaient été incluses dans ses observations finales. La version des observations finales adaptée aux enfants a été envoyée par email et par la poste aux enfants, ONG, conseils locaux, écoles, au Gouvernement et au Commissaire pour les enfants. Elle a également été publiée en ligne sur le site *Get Ready for Geneva*. Les enfants ont continué à travailler pour faire le suivi et vérifier la mise en pratique des observations finales par le Gouvernement, en particulier par rapport aux recommandations faites par les enfants sur leurs droits. Ces rapports ont été publiés sur le site *Get Ready for Geneva*.

#### Children's Rights Alliance for England (CRAE)

---

### Établir des partenariats

Travailler en collaboration avec d'autres organisations et individus peut beaucoup contribuer à renforcer l'impact de la participation des enfants, à court et long terme. Parmi les principales parties prenantes, on trouve d'autres enfants, les écoles, les groupes de jeunes, les organisations dirigées par des enfants, les ONG, les organisations religieuses, les médias audiovisuels et écrits, locaux et nationaux, les autorités locales, les parents et les tuteurs (personnes ayant la responsabilité des enfants), les défenseurs des enfants, les parlementaires, les partis politiques et bien sûr l'État partie. Ces liens permettront également de mettre en place une base solide qui pourra être utilisée pour faire pression sur l'État pour qu'il mette en œuvre les observations finales du Comité.

Consultez votre **coalition nationale sur les droits de l'enfant**, le cas échéant, ou travaillez sous son égide pour l'élaboration de rapports d'enfants, et pourquoi pas avec d'autres organisations membres qui peuvent apporter des compétences et ressources complémentaires à votre initiative.

Au début du processus, pensez également à consulter le bureau ou comité national de l'UNICEF dans votre pays pour savoir s'il est intéressé par les rapports d'enfants, s'il a ses propres projets pour soutenir les enfants, ou s'il serait prêt à participer ou à soutenir votre initiative sur le plan technique ou financier. De même, demandez aux **ONG internationales** présentes dans le pays si elles seraient intéressées et si elles pourraient vous soutenir. Plusieurs d'entre elles accordent un grand intérêt à la participation des enfants. Les **défenseurs** des droits de l'homme ou des enfants sont d'autres partenaires potentiels évidents qu'il peut être utile de contacter en priorité.

Arriver à inscrire la participation des enfants dans le suivi de la CIDE constitue un défi et fait partie d'un processus beaucoup plus large de rationalisation et d'intégration de la participation des enfants à différents niveaux. Toutefois, l'établissement de relations solides avec les principales parties prenantes nationales s'est révélé extrêmement précieux pour de nombreuses ONG dans l'obtention de financements pour entreprendre des activités effectuant le suivi du processus formel de présentation de rapports sur la CIDE. Pour d'autres, l'établissement de liens aux niveaux local et provincial a été un moyen très efficace de réaliser un changement tangible dans la vie des enfants, et d'impliquer les enfants dans le suivi des droits de l'homme de manière continue.



**TRUCS ET ASTUCES:** Si cela n'entache pas votre indépendance vis-à-vis de l'État, vous pouvez demander aux représentants du gouvernement de soutenir l'élaboration de rapports par des enfants sur la base de l'Observation générale n° 5 du Comité des droits de l'enfant.<sup>7</sup>

### Soutenir le développement personnel des enfants

Les ONG devront s'assurer que les enfants disposent des compétences nécessaires pour participer pleinement au processus de présentation de rapports et, surtout, pour tirer le maximum de leur participation. Pour cela, elles doivent leur fournir des informations et leur offrir des formations sur le suivi des droits de l'enfant en se basant sur les ressources qui existent déjà, au lieu de réinventer la roue. Il peut s'avérer utile pour les ONG de se focaliser sur le développement personnel des enfants en les aidant à développer des compétences dans des domaines tels que la prise de parole en public, la recherche, l'analyse, l'écriture de rapports et l'évaluation.

De nombreuses ONG ont trouvé qu'il était utile de développer et d'adapter des outils spécifiques pour permettre la participation des enfants dans le suivi, l'élaboration de rapports et le plaidoyer, tels que :

- ▶ Des informations pour les enfants sur la CIDE<sup>8</sup> et sur la procédure de présentation de rapports
- ▶ Des versions adaptées ou expliquées aux enfants de documents pertinents, tels que les observations finales
- ▶ Des informations pour les enfants sur les lois affectant les droits de l'enfant dans leur pays
- ▶ Des réunions régulières pour donner aux enfants la possibilité d'identifier et de discuter des questions de droits de l'enfant
- ▶ Des outils de recherche pour les enfants
- ▶ Des formations et du matériel pour aider les enfants à développer les compétences nécessaires pour mener des campagnes
- ▶ L'utilisation du théâtre et de la vidéo pour explorer les questions de droits de l'enfant
- ▶ Le renforcement de la capacité des ONG partenaires/ membres pour aider les enfants à faire leur propre plaidoyer.

<sup>7</sup> Observation générale n°5 (2003): Mesures générales d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, voir: <http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=CRC/GC/2003/5&Lang=E>

<sup>8</sup> Voir le site Internet MAGIC, y compris version pour enfants de la CIDE en plusieurs langues. <http://www.unicef.org/magic/briefing/uncorc.html>

**L'opération « Dessins animés pour les droits de l'enfant »** est une initiative de communication télévisée lancée par l'UNICEF qui a produit plus de 80 spots de 30 secondes basés sur les articles de la CIDE: <http://www.unicef.org/french/crcartoonsfr/main.htm>

Tout enfant a le droit à:



**Échapper à toute discrimination (Article 20)**

Philippines (Imagine Asia)



**Une famille (Article 5)**

Argentine (Indépendent)



**Une identité (Article 8)**

Iran (Indépendent)



**L'éducation (Article 28)**

Inde (Toonz Animation)



**Une protection en temps de guerre (Article 38)**

Inde (USL-RM)



**Une protection contre la négligence (Article 19)**

République tchèque (Kratky Film)



**Échapper à toute discrimination (Article 2)**

Barbade (Indépendent)



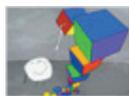
**Échapper au travail imposé aux enfants (Article 32)**

Italie (RAI Télévision)



**Un environnement protecteur (Articles 3, 9)**

Écosse (Red Kite Productions Ltd)



**La liberté d'expression (Article 13)**

Chili (CINEANIMADORES)

Les ONG devront également réfléchir à la mise en place d'une assistance supplémentaire, grâce à des documents et à un personnel adaptés et à l'implication des parents et des tuteurs, pour permettre aux enfants les plus jeunes et aux enfants ayant des besoins spéciaux de participer pleinement à l'ensemble des activités relatives à la présentation de rapports sur la CIDE.

## Aider les enfants à recueillir des informations

De plus en plus, les enfants recueillent les expériences de leurs pairs pour les présenter au Comité. C'est un moyen de partager les opinions des enfants sur l'état des droits des enfants dans leur pays. En effet, les informations recueillies par les enfants eux-mêmes ont une signification et une importance particulières pour le Comité. Certains projets de recherche menés par des enfants ont rassemblé les opinions de milliers d'enfants. D'autres ont été de plus petite envergure, se concentrant sur les points de vue de groupes d'enfants particuliers ou les expériences d'enfants vivant dans certains contextes. Certaines ONG ont formé des enfants à la recherche sociologique et aux techniques d'investigations, et les ont aidés à effectuer leurs recherches par eux-mêmes<sup>9</sup>.

En règle générale, les enfants devraient participer à la conception des projets de recherche, à l'élaboration des questions, à la recherche elle-même et à l'analyse. Les adultes ont également un rôle à jouer lorsque la participation des enfants est difficile, inappropriée, impraticable ou tout simplement lorsqu'elle prend trop de temps. Dans certains contextes, une recherche menée par des

enfants peut produire une réaction négative de la part des parents ou des tuteurs qui la perçoivent comme une menace. Les adultes doivent aider les enfants à gérer de telles réactions. Dans d'autres contextes, les enfants participant à la recherche ont trouvé qu'ils gagnaient un plus grand respect de leurs pairs et des adultes. Cela est particulièrement vrai lorsque les chercheurs enfants sont plus jeunes ou perçus comme étant plus vulnérables (les enfants placés en institution, par exemple) que les enfants qu'ils ont interrogés. Les enfants à qui nous avons demandé de parler de leur expérience nous ont

<sup>9</sup> Voir: *Petit guide à l'intention de ceux qui veulent impliquer des enfants dans un projet de recherche*, Save the Children, 2004. <http://www.savethechildren.net/alliance>

---

dit qu'ils trouvaient que ces exercices de recueil de données leur permettaient de faire entendre leur voix et d'être pris au sérieux<sup>10</sup>.

Les enfants ont utilisé des méthodes très différentes pour recueillir les opinions et les expériences des autres enfants. Ils ont, par exemple:

- ▶ Élaboré des **enquêtes et des questionnaires** avec des enfants lors d'événements, dans des écoles ou des lieux de rencontre d'enfants, et sur internet pour recueillir de nombreuses opinions et expériences.
- ▶ Entrepris une recherche ciblée à travers des **entretiens de groupes cibles**, avec des groupes d'enfants marginalisés (dans certains cas, il s'agissait d'enfants identifiés au préalable par l'ONG ou par le Comité des droits de l'enfant comme étant plus exposés aux violations de leurs droits), pour parler en détail de leurs droits et de ce qui doit changer.
- ▶ Conduit des **entretiens individuels** avec des enfants vulnérables, par exemple des enfants en détention, des enfants dans les centres de santé mentale, ou des enfants qui ont été victimes d'abus.
- ▶ Organisé des **journées de discussion et consultations** réunissant de larges groupes d'enfants d'âges et d'origines différents.
- ▶ Lancé un **appel national** pour obtenir des cas concrets d'enfants sur le respect de leurs droits.
- ▶ Entrepris un **examen des documents existants** pour déterminer les domaines dans lesquels l'opinion des enfants a déjà été prise en compte et ceux dans lesquels les enfants n'ont pas eu l'occasion de partager leurs expériences.
- ▶ Réalisé ou compilé des **vidéos, des photos, ou des dessins** à travers des concours, des ateliers ou des partenariats avec des artistes.

Toutes ces différentes méthodes devraient reposer sur un fondement éthique. Par exemple, il faudrait s'assurer que les questions de la recherche sont examinées par des professionnels afin de veiller à ce qu'elles soient appropriées et pertinentes, et qu'elles n'aient pas un impact émotionnel disproportionné sur les jeunes participants; s'assurer que tous les enfants (et les parents ou les tuteurs, le cas échéant) ont consenti à participer à la recherche et ont reçu toutes les informations nécessaires; s'assurer que les enfants savent comment leurs opinions seront utilisées; s'assurer que les enfants qui participent ne peuvent pas être identifiés; s'assurer que les enfants peuvent exprimer librement leur opinion (par l'utilisation d'espaces de réunion privés, d'interprètes, y compris en langue des signes, et toute autre méthode requise par les enfants), et s'assurer que tous les enfants ont la possibilité d'apporter leurs points de vue et leurs expériences s'ils souhaitent le faire.



**TRUCS ET ASTUCES:** Il faut s'assurer de la disponibilité d'un financement adéquat pour les exercices de recueil de données. Par exemple, pour offrir une formation aux chercheurs, pour couvrir les frais de transport permettant aux enfants de participer, pour la traduction des documents dans les différentes langues nationales, pour la location de salles si besoin, et pour tous les matériaux spécifiques qui doivent être développés pour inciter les enfants ayant des besoins spéciaux à participer.

---

<sup>10</sup> *Maximising children's engagement in the reporting process for the Convention on the Rights of the Child*, Groupe des ONG pour la CDE, 2009 (disponible uniquement en anglais).

---

Voir l'**Annexe 1** pour un exemple d'une déclaration d'éthique dans la recherche avec les enfants

Voir l'**Annexe 2** pour des exemples d'enquêtes sur les droits de l'enfant

Voir l'**Annexe 3** pour un modèle d'évaluation des risques pour un projet de recherche sur les droits de l'enfant

## ÉTUDE DE CAS

### Réunir des informations sur les droits de l'enfant, Écosse

*Article 12 in Scotland*, est un réseau d'organisations d'enfants qui a pour but de promouvoir la participation et l'information sur les droits de l'enfant conformément au droit international des droits de l'homme. En 2008, Article 12 in Scotland, a publié *I Witness: the UNCRC in Scotland* (Je témoigne: la CIDE en Écosse). L'objectif de cette publication était de souligner les questions émergentes sur l'application de la CIDE du point de vue des enfants et de présenter des solutions. Pour élaborer le rapport sur le bien-être et le respect des droits de l'enfant, *Article 12 in Scotland* s'est engagé pendant deux ans dans des consultations avec des organisations partenaires et d'autres organisations représentant un large éventail de régions géographiques et de groupes sociaux. Des thèmes principaux ont été identifiés reprenant les problèmes, questions et solutions les plus souvent soulevés. Parmi eux la discrimination à l'égard des enfants appartenant aux communautés Roms ou des gens du voyage, la discrimination à l'égard des nouveaux immigrants en Écosse, le peu d'opportunités pour les enfants de participer à la prise de décision, le traitement des enfants réfugiés ou demandeurs d'asile, les relations des enfants avec leurs familles, l'accès à des soins de santé ciblés pour les jeunes lesbiennes, gay, bisexuels ou transgenre, le soutien aux adolescents ayant des troubles du comportement alimentaire, la sensibilisation sur la CIDE, et les attitudes négatives à l'égard des enfants placés. Les données recueillies sur la base des consultations ont reflété l'opinion de plus de 8 000 enfants et adolescents en Écosse dès l'âge de quatre ans.

**Article 12 in Scotland**

---

---

## 3. Soumission d'un rapport élaboré par des enfants

*Les opinions des enfants étaient incluses dans le rapport des ONG mais les enfants ont trouvé que ce n'était pas suffisant<sup>11</sup>.*

Quand le Groupe des ONG leur a demandé pourquoi ils s'étaient engagés dans l'élaboration d'un rapport sur la CIDE, les enfants ont répondu qu'ils voulaient avoir une chance d'expliquer au Comité la situation des droits de l'enfant dans leur pays à leur manière et en utilisant leur propres mots. Dans plusieurs pays, les enfants ont utilisé les informations recueillies auprès d'autres enfants pour écrire leurs propres rapports pour le Comité. Ces rapports sont examinés au même titre que celui de l'État partie, de l'UNICEF, des ONG et des autres rapports que le Comité reçoit.

### Les rapports d'enfants

Il n'existe pas de règles absolues sur les informations que les enfants doivent soumettre au Comité ou sur le format de ces informations. Dans tous les cas, les rapports écrits ne doivent pas **dépasser 30 pages**<sup>12</sup> (comme pour les ONG), mais les enfants doivent être encouragés à être créatifs dans leur manière de présenter leurs informations au Comité.

Les rapports des ONG contiennent habituellement une analyse section par section du rapport de l'État partie basée sur les huit rubriques regroupant les articles suivants. Cela permet au Comité de comparer le contenu du rapport du gouvernement avec les informations fournies par les ONG:

1. Mesures d'application générales (Articles 4, 42, 44.6)
2. Définition de l'enfant (Article 1)
3. Principes généraux (Articles 2, 3, 6, 12)
4. Libertés et droits civils (Articles 7, 8, 13–17, 28.2, 37(a) et 39)
5. Milieu familial et protection de remplacement (Articles 5, 9–11, 18.1–2, 19–21, 25, 27.4 et 39)
6. Handicap, santé et bien-être de base (Articles 6, 18.3, 23, 24, 26, 27.1–3, et 33)
7. Éducation, loisirs et activités culturelles (Articles 28–31)
8. Mesures de protection spéciale (Articles 22, 30, 32–36, 37(b)–(d), 38, 39 et 40)

Les enfants peuvent être informés de ces différentes rubriques. Elles peuvent leur servir de base de discussion pour déterminer s'ils ont des informations sous chacune des rubriques et identifier celles qu'ils considèrent comme prioritaires, et s'ils préfèrent **choisir uniquement certaines rubriques ou faire un rapport thématique**, plutôt qu'un rapport global. Les enfants peuvent également décider de couvrir toutes les rubriques mais uniquement pour certaines catégories d'enfants (par exemple les enfants ayant un handicap,

---

<sup>11</sup> *Maximising children's engagement in the reporting process for the Convention on the Rights of the Child*. Groupe des ONG pour la CIDE, 2009.

<sup>12</sup> Les enfants peuvent bien évidemment préparer un rapport plus long pour leur travail au niveau national et envoyer un résumé de 30 pages contenant leurs conclusions au Comité.

les enfants autochtones, les enfants appartenant à des minorités, les demandeurs d'asile, les enfants qui travaillent, etc.). Il est essentiel de garantir que les enfants décident librement de leur programme. Très souvent, en particulier quand ils sont soutenus par des ONG, les rapports des enfants reflètent le programme et les priorités de ces ONG et n'abordent pas nécessairement les questions qu'ils considèrent comme étant les plus importantes. Toute consultation doit avoir pour point de départ une discussion sur leurs propres droits et s'ils pensent qu'ils sont respectés ou non.

Pour le **Rapport des enfants sur le Cambodge « My life... My suggestions... »**, CYMCR, octobre 2010, les groupes d'enfants au Cambodge ont décidé de choisir plusieurs rubriques mentionnées ci-dessus mais ils ont également ajouté la question de la participation des enfants comme un chapitre à part entière et se sont centrés sur leurs priorités pour chaque rubrique<sup>13</sup>.

CONTENT	PAGE
1- Introduction	1
2- How is this Children's Report compiled?	3
3- Children's Findings and Suggestions	5
3.1- Children and Families	6
3.1.1- Parents beating and using abusive language against children	8
3.1.2- Parents' lack of care and warmth for children	8
3.1.3- Parents forcing children to earn a living to support families	10
3.2- Children and Health	12
3.2.1- Limited child healthcare services	12
3.3- Children and Education	14
3.3.1- Parents' failure to send children to school	14
3.3.2- Teachers' punishment against children	15
3.4- Children and Special Protection	16
3.4.1- Discrimination against children	16
3.4.2- Children being forced into using drugs	18
3.5- Children and Participation	20
3.5.1- Limited opportunity in expressing opinions & making decisions	20
3.5.2- Poor access to appropriate information	22

**Le Rapport des enfants sur la Belgique de 2010** : Il s'agissait d'un rapport global mais les voix des enfants sont parvenues au Comité par le biais d'une vidéo de 12 minutes diffusée lors de la pré-session qui se concentrait sur 4 groupes d'enfants particulièrement vulnérables<sup>14</sup>.



Pour consulter **d'autres rapports soumis par des enfants au Comité**, effectuez une recherche sur: <http://www.crin.org/docs/resources/treaties/crc.25/annex-vi-crin.shtml>

Voir en **Annexe 4** les conseils pratiques aux enfants pour rédiger un rapport et Mon guide pour faire un rapport sur la CIDE.

## ÉTUDE DE CAS

### Rédiger un rapport pour le Comité, Pays-Bas

Le *Dutch National Youth Council* (Conseil national hollandais pour la jeunesse) est membre de la *Dutch Coalition on Children's Rights* (Coalition hollandaise pour les droits de l'enfant). Le *Dutch National Youth Council* a été impliqué dans la préparation du rapport des ONG pour le Comité. Il était également responsable du rapport séparé des enfants/adolescents. Les thèmes à inclure dans le rapport des ONG ont été déterminés en consultation avec un large éventail d'organisations travaillant sur les droits de l'enfant. Les lignes directrices pour élaborer un rapport ont été partagées. Par la suite, le *Dutch National Youth Council* a préparé un projet pour la rédaction du rapport des enfants, comprenant des informations sur les groupes de jeunes qui seraient inclus et les différents thèmes que le rapport pourrait couvrir. Une fois le projet évalué et validé par la *Dutch Coalition on Children's Rights*, le *Dutch National Youth Council* s'est mis au travail: désignation de jeunes rédacteurs, prise de contact avec différents groupes de jeunes, organisation et réalisation d'entretiens et formulation de conclusions. Il y avait toujours deux personnes de contact au *Dutch National Youth Council*: une personne représentait le *Dutch National Youth Council* auprès de la *Dutch Coalition on Children's*

<sup>13</sup> Pour le rapport complet: [http://www.crin.org/docs/Cambodia%20%5BChildren's%20Report%5D\\_My%20Life...My%20Suggestions\\_CCYMCR.pdf](http://www.crin.org/docs/Cambodia%20%5BChildren's%20Report%5D_My%20Life...My%20Suggestions_CCYMCR.pdf)

<sup>14</sup> Voir: <http://www.unicef.be/fr/page/what-do-you-think> et [http://www.unicef.be/webdata/WDYT\\_UK\\_def.pdf](http://www.unicef.be/webdata/WDYT_UK_def.pdf)

---

*Rights* et une autre personne était responsable du rapport des jeunes. La *Dutch Coalition on Children's Rights* a aidé les enfants à rédiger le rapport en fournissant des informations sur la CIDE et sur le système juridique hollandais mais il n'a pas interféré dans le processus de rédaction ou le contenu du rapport. Les enfants du *Dutch National Youth Council* ont bénéficié du soutien, de l'expérience et des connaissances des adultes de la Coalition. Leur implication était basée sur leur indépendance et leur égalité vis-à-vis de la Coalition. Un des partenaires représentait les enfants et l'autre la société adulte.

**Defence for Children – ECPAT Nederland**

---

### Questions pratiques liées au rapport

Les rapports des enfants doivent être soumis conformément aux délais pour la soumission des rapports alternatifs des ONG, soit habituellement trois mois avant la pré-session. Contactez le Groupe des ONG pour clarifier les dates et délais pour la soumission des rapports.

- ▶ **Les rapports des enfants doivent être envoyés par e-mail au Groupe des ONG.**
- ▶ **25 exemplaires doivent également être envoyés au Groupe des ONG afin qu'il les distribue au Comité des droits de l'enfant. Si ce n'est pas possible, le Groupe des ONG peut faire des photocopies du rapport pour vous.**

Le Groupe des ONG peut également fournir des conseils et des informations sur l'élaboration des rapports des enfants.

Les ONG devraient également encourager et soutenir les enfants dans la diffusion de leurs rapports dans leur propre pays. Parmi les activités possibles : événements de lancement; distribution de communiqués de presse aux médias; réunions avec des représentants du gouvernement, des parlementaires et d'autres parties prenantes clés comme le défenseur des enfants, les ONG, les organisations d'enfants et les autorités locales. Il convient d'encourager les enfants à garantir que tous les enfants qui ont participé au rapport, en donnant leur opinion, en rédigeant le rapport ou de quelque autre manière, reçoivent un exemplaire du rapport final sous une forme qui est accessible pour eux.

### ÉTUDE DE CAS

#### Rédiger un rapport pour le Comité, Angleterre

Le projet *Get Ready for Geneva* a soutenu des enfants de six à dix-huit ans pour qu'ils cherchent des informations dans le cadre d'une recherche nationale sur les droits de l'enfant menée auprès de 1 700 enfants en 2007. 1 362 questionnaires ont été remplis en ligne et 3 000 pages d'entretiens de groupe ont été retranscrites. Les enfants gérant le projet *Get Ready* ont été formés et ont analysé les résultats des questionnaires. Ils ont utilisé des citations des entretiens de groupe pour appuyer les conclusions de leur rapport. Quatorze enfants se sont portés volontaires pour participer au comité de rédaction. Chacun d'eux était responsable d'une section du rapport qui contenait des chapitres sur le respect des libertés, les amis et la famille, la santé et le bien-être, l'éducation, les loisirs et activités récréatives et la criminalité. Ces sections étaient basées sur l'analyse effectuée au préalable par les enfants. Ils ont choisi d'illustrer le rapport avec des photos prises pendant le projet et avec des photos de plus jeunes enfants pour montrer leurs préoccupations en matière de droits de l'homme. Le comité de rédaction s'est brièvement rencontré avant la soumission du rapport au Comité pour s'accorder sur la mise en forme du rapport et formuler ses propres recommandations : les 14 choses qu'il voulait que le Comité inclue dans ses observations finales pour le gouvernement du Royaume-Uni. Une version complète des conclusions a été publiée dans un rapport ultérieur publié par le personnel du CRAE et supervisé par les enfants – *What do they know? The human rights concerns of children and young people in England*. (Que savent-ils ? Les préoccupations en matière de droits de l'homme des enfants et des adolescents en Angleterre).

**Children's Rights Alliance for England**

---

---

## 4. Présenter les opinions des enfants au Comité

Il peut être parfaitement légitime, et parfois même préférable, que ce soit des adultes qui présentent les rapports et les opinions des enfants au Comité. Il peut s'avérer suffisant d'envoyer les rapports des enfants et les recommandations clés sans être présent en personne à Genève (certaines ONG internationales soumettent systématiquement des informations par écrit pour le Comité mais ne participent pas aux pré-sessions). Cependant, étant donné l'intérêt et la pratique croissants de représentation directe des enfants devant le Comité des droits de l'enfant, cette section se concentre sur le processus de sélection, de présentation et de soutien des enfants qui souhaitent rencontrer le Comité.

### Délégations d'enfants

Rencontrer le Comité à Genève est une occasion pour les enfants de réclamer leur place au cœur du processus de présentation de rapports sur la CIDE. La plupart des enfants qui rencontrent le Comité participent à une réunion réservée aux enfants pendant la semaine de pré-session et/ou assistent au groupe de travail de pré-session (en tant qu'observateurs ou participants) à Genève. Les enfants peuvent également assister à l'examen de l'État partie en tant qu'observateurs.

Il n'existe pas d'approche standard en ce qui concerne la taille et la composition des délégations d'enfants pour les réunions réservées aux enfants, et le Comité n'a pas d'attentes spécifiques. Toutefois, il est important de travailler avec les enfants et de réfléchir avec eux à la délégation qui sera le plus susceptible d'avoir un impact sur le Comité, en tenant compte de la durée limitée de la réunion et des normes de protection de l'enfant. Vous devez, par exemple, prendre en compte des questions telles que l'âge, le sexe, l'origine ethnique et le parcours des enfants (par exemple, inclure des enfants appartenant aux groupes autochtones ou à des minorités, des enfants avec un handicap ou vulnérables) afin de garantir la représentation la plus large possible tout en veillant à ce que la délégation ne soit pas trop grande pour permettre une préparation, une protection et une participation efficaces.

*Quatre des enfants [qui ont assisté à la pré-session] venaient de régions [du pays] affectées par la guerre ...et un autre enfant...était un enfant qui avait vécu la prostitution et qui était alors en réhabilitation alors qu'un autre avait survécu au trafic d'enfants. Ces enfants ont pu partager leurs problèmes [et] leurs points de vue avec les membres du Comité<sup>15</sup>.*

En raison de contraintes de temps, la pré-session ne dure jamais plus de trois heures et la réunion réservée aux enfants jamais plus d'une heure. Il est donc important d'en tenir compte au moment de décider combien d'enfants doivent se rendre à Genève. Des délégations composées de nombreux enfants se sont parfois senties frustrées par les contraintes de temps. Gérer les attentes des enfants par rapport aux réunions avec le Comité est d'une importance fondamentale. Les réunions à Genève devraient faire partie

<sup>15</sup> *Maximising children's engagement in the reporting process for the Convention on the Rights of the Child*, Groupe des ONG pour la CDE, 2009 (disponible uniquement en anglais).

d'un processus plus large dont le but ultime est d'améliorer la mise en œuvre des droits de l'enfant dans chaque pays<sup>16</sup>. Quand cela est possible, il est très utile d'organiser des réunions préparatoires en se basant sur les expériences mondiales<sup>17</sup>.

Les ONG doivent savoir qu'il est utile d'informer le Secrétariat du Comité à l'avance – via le Groupe des ONG – de la taille et des besoins de la délégation, particulièrement si la délégation est composée d'enfants ayant des besoins spéciaux (équipements spéciaux, interprètes ou autres difficultés d'accès) afin de garantir que tous les enfants puissent pleinement participer à leur réunion avec le Comité.

Les ONG et les enfants peuvent choisir la délégation d'enfants qui se rendra à Genève selon plusieurs approches. En voici quelques exemples:

- ▶ Les organisations d'enfants votent pour les enfants qui les représenteront à Genève
- ▶ Un concours est organisé: les enfants peuvent « postuler » pour une place dans la délégation, un jury composé d'enfants ou d'ONG fait la sélection
- ▶ Les enfants sont choisis par les autres enfants ou l'ONG en fonction de leur expérience directe des questions qui seront soulevées ou de leur expérience de plaider en droits de l'enfant.

En général, le critère prépondérant pour faire partie de la délégation des enfants est le rôle actif joué dans la préparation du rapport des enfants et / ou un engagement actif dans la promotion ou l'application des droits de l'enfant. De nombreuses ONG recherchent cela afin de légitimer la participation des enfants dans le processus de présentation de rapports sur la base de leur statut en tant qu'enfants et détenteurs de droits à titre individuel et collectif. Il est demandé aux enfants qui rencontrent le Comité de discuter des questions générales relatives à leur rapport/pays et de ne pas mettre l'accent sur des témoignages concernant leurs situations personnelles.

Les membres de la délégation des enfants doivent être âgés de moins de 18 ans (il peut y avoir une exception si un enfant fête son 18ème anniversaire après sa participation à l'élaboration du rapport et avant la pré-session). Ils doivent également être en mesure de présenter le rapport et les questions qui leur semblent prioritaires dans leur pays et de répondre aux questions du Comité.



**TRUCS ET ASTUCES:** Le Comité n'apporte pas d'aide individuelle aux enfants. Il est donc indispensable que les enfants comprennent que le Comité ne sera pas en mesure d'intervenir ou d'améliorer directement leurs situations suite à la réunion. Un adulte qualifié doit préparer les enfants à gérer leurs attentes du point de vue mental et émotionnel, et éviter d'impliquer des enfants qui sont trop vulnérables en raison de leur situation personnelle.

Une fois la délégation d'enfants choisie, il est important de les assister pour leur visite à Genève. Cette assistance doit inclure:

- ▶ La possibilité pour les enfants de rencontrer les autres membres de la délégation avant le voyage à Genève.
- ▶ L'organisation d'une séance d'information (au cours de laquelle les enfants reçoivent

<sup>16</sup> Les enfants peuvent rencontrer le Comité par d'autres moyens, comme par exemple lors des visites des rapporteurs (voir la section correspondante de ce guide).

<sup>17</sup> Voir: *Petit guide à l'usage de ceux qui souhaitent consulter les enfants, et 12 leçons tirées de la participation des enfants à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, Alliance Internationale Save the Children*, [http://www.savethechildren.net/alliance\\_fr/resources/publications.html](http://www.savethechildren.net/alliance_fr/resources/publications.html)

## ÉTUDE DE CAS

### Choisir une délégation pour rencontrer le Comité, Hong Kong

Il était très important de s'assurer que les enfants aient l'occasion de rencontrer le Comité et de lui fournir des informations et des observations de première main de leur propre point de vue. Pour que la contribution des enfants soit significative, il était également essentiel qu'ils participent à l'élaboration du rapport sur la CIDE dès le tout début. Le Comité de Hong Kong sur les droits de l'enfant a obtenu un financement permettant d'envoyer deux délégués enfants pour rencontrer le Comité à Genève pendant la pré-session. Afin de rendre le processus véritablement participatif, on a aidé les enfants qui avaient préparé le rapport à sélectionner leurs propres représentants. Ils se sont rencontrés pour discuter des règles d'élection et des critères de sélection de leurs délégués. Toutes les questions relatives au genre, à l'âge, à l'égalité des chances, à l'engagement et à la barrière de la langue ont été discutées par les enfants. Un bulletin de vote prenant en compte toutes ces questions a été conçu et l'ONG l'a distribué à tous les jeunes votants éligibles. Un garçon de 15 ans et une fille de 19 ans ont été choisis pour représenter les enfants de Hong Kong à Genève. Les délégués ont activement participé à tous les événements relatifs au processus de préparation de rapports à Hong Kong et à Genève et notamment à des conférences de presse, au groupe de travail de pré-session, et à une réunion réservée aux enfants après la pré-session. Du fait de leur sélection par les enfants eux-mêmes, les représentants étaient effectivement mandatés par leurs pairs pour partager les vues et les expériences des enfants avec le Comité. L'un des délégués enfants, qui est à présent un adulte, continue de soutenir la participation des enfants au processus de préparation de rapports sur la CIDE.

#### Hong Kong Committee on Children's Rights

une feuille de route) sur ce qui se passera à Genève, à quoi ils doivent s'attendre et quel sera leur rôle.

- ▶ Une prise de décision quant à la réunion à laquelle les enfants participeront (groupe de travail pré-session, réunion réservée aux enfants ou les deux), et une familiarisation avec les modalités de ces deux réunions.
- ▶ L'assurance que les enfants sont à l'aise avec les adultes qui les accompagneront à Genève, et que ces adultes sont bien préparés et formés.
- ▶ Des formations pour les enfants, par exemple sur la prise de parole en public ou les entretiens avec les médias<sup>18</sup> afin de garantir qu'ils sont préparés à rencontrer le Comité et à participer aux activités connexes qui auront lieu au niveau national pour promouvoir les résultats de leur rapport.
- ▶ La gestion des attentes des enfants sur les résultats et l'impact de la réunion elle-même.
- ▶ L'assurance que les parents et les tuteurs sont bien informés des activités auxquelles les enfants participeront à Genève et connaissent les adultes qui accompagneront les enfants à Genève.
- ▶ La définition d'un cadre de protection de l'enfant avec des procédures, des rôles et des responsabilités bien définis.



**TRUCS ET ASTUCES:** Les enfants peuvent trouver l'expérience intimidante. Il peut être utile de prévoir une journée supplémentaire à Genève pour que les enfants s'adaptent, se familiarisent avec la ville, se remettent du décalage horaire et se préparent ensemble pour leur réunion avec le Comité.

<sup>18</sup> Les ONG doivent suivre les conseils existants en matière d'entretiens avec les enfants afin de garantir que l'enfant lui-même, ses pairs et sa famille ne sont pas mis en danger. Pour plus d'informations sur les lignes directrices existantes, veuillez contacter le Groupe des ONG.

Voir l'**Annexe 5** pour le programme d'un week-end de préparation de la délégation des enfants avant la rencontre avec le Comité des droits de l'enfant à Genève.

## Questions de logistique et de sécurité pour la visite d'une délégation d'enfants

Les questions suivantes doivent être examinées lorsque vous organisez la logistique de la visite de votre délégation à Genève :

QUESTIONS	DÉTAILS	STATUT
Avez-vous bien estimé les coûts de la visite de la délégation ?	• Transport, y compris les transferts	
	• Passeports / visas	
	• Coût du déplacement pour obtenir les passeports / visas	
	• Voyage et assurance maladie	
	• Vaccins (si nécessaire)	
	• Logement et per diem pour chaque enfant et chaque accompagnateur	
Avez-vous anticipé les dépenses supplémentaires qui pourraient survenir en raison des besoins individuels de certains membres de la délégation ?	• Soutien linguistique	
	• Un accompagnateur pour un participant ayant un handicap	
	• Revenu de remplacement pour un enfant qui travaille (le cas échéant)	
	• Trousses de toilette ou vêtements appropriés (p.ex. vêtements chauds) pour les enfants qui n'en ont pas	
Si les membres de la délégation ont besoin d'obtenir des passeports ou des visas pour aller à Genève, avez-vous pris en compte le temps nécessaire pour effectuer ces démarches ?	• Autorisation parentale / de l'institution	
	• Temps pour soumettre la demande et aller chercher le passeport	
	• Demande de lettre d'invitation pour le visa auprès du Groupe des ONG	
	• Temps pour soumettre la demande et aller chercher le visa	
Avez-vous bien informé les parents, les tuteurs et les enfants et les avez-vous impliqués dans les préparatifs et la prise de décision ?	• Autorisation de voyage des parents ou des personnes responsables de l'enfant et des enfants eux-mêmes pour chaque membre de la délégation (même s'il n'y a pas besoin de visa)	
	• Itinéraire pour les parents et les tuteurs avec les contacts d'urgence	
	• Moyens pour permettre aux enfants de contacter leurs parents ou tuteurs lorsqu'ils seront à Genève (téléphone, e-mail, collectif / individuel)	
	• Identification et préparation des accompagnateurs (« chaperons »)	
Disposez-vous d'une politique de protection de l'enfant et d'une évaluation des risques adéquates pour couvrir la visite à Genève ?	• Procurer des informations sur la politique de protection aux participants et à leurs accompagnateurs	
	• Plan écrit / orientation / informations de contact à tous les membres de la délégation sur toutes les questions qui pourraient se poser	
	• Personnel suffisant en cas d'urgence	
	• Soutien psychologique si les enfants doivent présenter des questions difficiles ou sensibles devant le Comité	
	• Formation du personnel pour traiter ces questions	

QUESTIONS	DÉTAILS	STATUT
Avez-vous connaissance de tous les besoins des membres de la délégation et savez-vous comment y répondre pendant le séjour ?	• Linguistique	
	• Régime alimentaire	
	• Religion	
	• Santé	
	• Demandes faites au Groupe des ONG / Secrétariat du Comité (p.ex. accès au bâtiment en fauteuil roulant, interprètes pour la langue maternelle, lieu de prière)	
Avez-vous fait des arrangements préalables pour le logement et les repas de la délégation lors de son séjour à Genève ?	• Logement (petit déjeuner inclus ? chambres individuelles ou partagées ? conforme au souhait des participants ?)	
	• Repas	
	• Goûter	
	• Dîners	



**TRUCS ET ASTUCES:** Lors du Groupe de travail de pré-session, l'interprétation est prévue uniquement en anglais, français et espagnol. La traduction dans les trois autres langues des Nations Unies (arabe, chinois et russe) peut être prévue sur demande à l'avance. Il n'y a pas de service d'interprétation pour la réunion réservée aux enfants. Ce sont les ONG qui doivent le prévoir. Le Groupe des ONG peut apporter son aide, contactez le bien à l'avance.

Le Groupe des ONG propose un guide pratique pour toutes les ONG assistant à une session du Comité. Ce guide contient des informations utiles sur les transports, le logement et la vie à Genève. C'est une base utile pour préparer des documents expliquant aux enfants à quoi ils peuvent s'attendre à Genève, avec notamment des renseignements sur le climat, la monnaie, et le niveau de vie. Il est envoyé systématiquement à toutes les ONG qui doivent se rendre à Genève pour participer à des réunions avec le Comité. Vous pouvez également l'obtenir sur simple demande au Groupe des ONG. Pensez à le traduire et / ou l'adapter à votre délégation d'enfants.

### Séances d'information

Avant les réunions de pré-session, le Groupe des ONG organise une séance d'information pour les ONG au Palais Wilson, à laquelle les enfants devraient assister. Cette séance informe sur le déroulement de la pré-session et les règles à observer pendant la réunion.

Le Groupe des ONG peut également organiser une séance d'information pour la délégation d'enfants et les accompagnateurs sur demande, dans le but de familiariser les enfants au Palais Wilson, passer en revue les règlements, expliquer le déroulement des réunions et permettre aux enfants de poser des questions. Si le temps et l'horaire le permettent, les enfants peuvent voir la salle de réunion du Comité avant la session.

### Le groupe de travail de pré-session

La pré-session est une réunion technique dont le but est d'aider le Comité à rédiger la liste de points à soulever avec l'Etat qui sera examiné. Elle n'est pas particulièrement adaptée aux enfants. Il s'agit en général d'une petite réunion en raison du format et de sa nature confidentielle. Normalement, il n'y a pas plus de douze participants, en plus du co-

---

mité et des membres du Secrétariat du Comité. Consultez le Groupe des ONG au sujet des représentants que vous souhaitez envoyer avant d'entreprendre des démarches. Veuillez inclure les noms et adresses des enfants qui seront présents dans la liste des représentants d'ONG qui souhaitent assister à la pré-session que vous envoyez au Groupe des ONG. Vous pouvez donner l'adresse de votre ONG en précisant le nom de l'enfant après la mention « A l'attention de ».

En général les participants sont des ONG nationales, et parfois internationales, des organisations intergouvernementales, telles que l'UNICEF ou d'autres agences des Nations Unies, et des institutions nationales des droits de l'homme, comme les défenseurs des enfants, qui ont soumis des rapports. Les enfants qui observent la pré-session sont susceptibles de mieux comprendre le processus de présentation de rapports sur la CIDE et la manière dont le Comité formule ses observations finales, et donc de participer de manière plus efficace. Lorsqu'elles déterminent la composition de la délégation qui assistera au groupe de travail de pré-session, les ONG doivent veiller à prendre en compte l'expertise des organisations d'enfants, en particulier lorsque des questions telles que le travail des enfants ou l'implication des enfants dans les conflits armés sont abordées.

Après l'introduction faite par le président, les ONG et les autres organismes non gouvernementaux sont invités à faire de courtes présentations formelles expliquant les progrès réalisés par le gouvernement dans l'application de la CIDE et décrivant leurs principaux sujets de préoccupation. Les membres du Comité posent ensuite des questions sur la base des présentations et des lectures qu'ils ont faites des rapports de l'État partie, des ONG, des agences des Nations Unies et d'autres. Les participants prennent note de ces questions et une courte pause leur est accordée pour décider de leurs réponses aux questions. Après la pause, les participants répondent aux questions du Comité, mais ils peuvent être interrompus par celui-ci à tout moment pour des précisions supplémentaires. Les discussions

## ÉTUDE DE CAS

### Participer à un groupe de travail de pré-session, Royaume-Uni

Lors du groupe de travail de pré-session sur le Royaume-Uni en 2008, des enfants d'Angleterre, d'Écosse et du Pays de Galles ont fait partie de la délégation des ONG. Il était important pour les ONG de céder des places dans leur délégation aux enfants, afin que leurs voix puissent être entendues dans le cadre du processus officiel de présentation de rapports et au travers d'une réunion réservée aux enfants avec le Comité (qui a eu lieu plus tard dans la journée avec une délégation d'enfants plus importante). Le plus jeune enfant ayant pris part à la délégation officielle des ONG avait 12 ans. Les enfants s'étaient préparés à leur participation à la pré-session avant de se rendre à Genève, au cours de différents week-ends avec d'autres membres de la délégation dans leurs propres pays. Ils avaient alors rédigé leurs présentations et s'étaient familiarisés avec les questions soulevées par les enfants dans leurs rapports au Comité. Tous les membres de la délégation se sont réunis à Genève la veille de la pré-session pour leur donner l'occasion d'apprendre à se connaître. Au cours du groupe de travail de pré-session, les enfants ont fait des présentations sur les questions clés relatives aux droits de l'enfant au Royaume-Uni et répondu aux questions du Comité aux côtés de représentants d'ONG et des défenseurs des enfants. Une adulte a aidé les enfants tout au long de la réunion en expliquant le contexte des différentes législations et des politiques évoquées. Elle était également là pour répondre à toutes les questions ou préoccupations des enfants au cours de la réunion. Après le groupe de travail de pré-session, les enfants ont dit que même si les discussions avaient été difficiles à suivre par moments, il était important pour eux d'être dans la salle, de contribuer au débat et de répondre aux questions soulevées par le Comité. Ils ont estimé qu'il était important que le Comité entende leur point de vue et les expériences vécues en plus des informations sur la législation, les politiques et l'analyse des recherches apportées par les ONG.

**Children's Rights Alliance for England**

---

se poursuivent de cette manière pour la durée de la séance du groupe de travail. (Vous trouverez plus de détails sur les procédures du groupe de travail de pré-session dans la publication du Groupe des ONG : « Guide pour les ONG établissant des rapports destinés au Comité des droits de l'enfant. »). S'ils le souhaitent, les enfants peuvent aussi prendre la parole pendant le temps de présentation des ONG et fournir des réponses aux questions du Comité.

### La réunion réservée aux enfants

Les réunions réservées aux enfants ne sont pas encore une étape formelle du processus. Il faut donc prévoir de les inclure dans le calendrier du Comité pour la pré-session à l'avance. Le Groupe des ONG peut faciliter cette réunion. Les ONG devront donc indiquer au Groupe des ONG si elles ont l'intention d'apporter leur soutien à une délégation d'enfants pour qu'elle puisse rencontrer le Comité lors d'une réunion séparée.

La réunion réservée aux enfants dure généralement une heure et elle a lieu juste avant ou juste après le groupe de travail de pré-session. En général, le président du Comité est présent, ainsi que le membre du Comité agissant comme rapporteur pour l'examen de l'État partie (voir les détails sur le rôle du rapporteur dans la section suivante). Il y a également d'autres membres du Comité. Cette réunion est moins formelle que le groupe de travail de pré-session. Les membres du Comité vont souvent s'asseoir à côté des enfants au lieu de respecter la disposition formelle des places du groupe de travail de pré-session.

La réunion donne l'occasion aux enfants de partager leurs points de vue (et ceux des enfants de leur pays). Les enfants peuvent décider s'ils veulent que les représentants des ONG qui les accompagnent soient présents ou non. Dans certains cas, les enfants ont préféré que les ONG soient présentes (pour les aider à se sentir à l'aise ou pour répondre à des besoins spécifiques), dans d'autres cas, les enfants ont préféré avoir un entretien privé avec le Comité. Un représentant du Groupe des ONG participe également à la réunion pour s'assurer de son bon déroulement.

Les membres du Comité se présentent et demandent leurs noms aux enfants. Les enfants font ensuite un exposé de leurs principales priorités, préoccupations et recommandations. Contrairement au groupe de travail de pré-session, les membres du Comité ne posent qu'une seule question à la fois, et non une série de questions. Les enfants doivent parler dans le microphone lorsque le Président leur donne la parole. Au bout d'une heure, le président lève la séance et remercie les enfants d'avoir participé.



**TRUCS ET ASTUCES:** En général, l'utilisation de présentations PowerPoint ou de vidéos n'est pas prévue dans la salle de réunion du Comité. Il existe cependant quelques exceptions au cours desquelles des enfants de Belgique et de Corée ont pu montrer leurs vidéos. Informez le Groupe des ONG si vous avez une présentation de ce type. Il se renseignera auprès du Secrétariat du Comité pour savoir s'il sera possible d'y avoir recours.

Lorsque nous avons interrogé les enfants ayant participé à une réunion avec le Comité sur leur expérience, ils ont presque tous dit qu'ils estimaient avoir été écoutés et que le Comité était attentif à ce qu'ils avaient à dire. Il est important de préparer les enfants à la durée limitée de leur réunion avec le Comité afin qu'ils n'en aient pas d'attentes démesurées. Il faut encourager les enfants à voir la réunion comme une occasion de

---

## Étude de cas

### Préparer les enfants pour la réunion avec le Comité, Kenya

Les quatre jeunes délégués choisis par les enfants pour représenter l'opinion des enfants du Kenya n'avaient jamais voyagé en dehors du pays auparavant. L'ONG qui soutenait leur participation a considéré qu'il était important de s'assurer qu'ils soient bien préparés, non seulement en ce qui concerne les différents aspects du processus de préparation de rapports mais aussi par rapport à ce qui les attendait à leur arrivée à Genève. Ils ont reçu une formation sur la prise de parole en public et une visite de familiarisation au Palais Wilson avant la réunion avec le Comité qui leur a permis de se sentir plus en confiance. Une réunion d'une heure a eu lieu entre les jeunes délégués et le Comité. Les adultes n'étaient pas présents afin de permettre aux enfants de diriger la réunion et de se concentrer sur les questions qui les préoccupaient le plus. Chaque jeune délégué était en charge d'une question spécifique. Les questions avaient été choisies suite à une réunion nationale avec des personnes politiques clés au Kenya, et couvraient: le VIH/SIDA, les besoins des enfants en milieu rural, les enfants en situation de rue et les besoins des enfants placés. Les jeunes délégués ont fait une courte présentation sur leur thème (qu'ils connaissaient de par leur expérience personnelle et en tant que porte-parole des opinions d'autres enfants) et ont répondu aux questions des membres du Comité. Après la réunion, les jeunes délégués ont assisté au groupe de travail de pré-session en tant qu'observateurs.

#### Kenyan Alliance for the Advancement of Children (KAACR)

---

mettre en lumière leurs principales préoccupations et de parler des points qu'ils veulent voir apparaître dans les observations finales. Les ONG devraient rappeler aux enfants que le Comité prendra également en compte leur rapport écrit lors de la formulation de ses observations finales.

### La session

L'examen du rapport périodique d'un État se fait sur une journée (deux réunions de trois heures chacune) et celui d'un rapport sur l'un des protocoles facultatifs sur une demi-journée (une réunion de trois heures). Lorsque des rapports sont soumis sur les deux protocoles, l'examen en session plénière peut prendre une journée complète (deux réunions de trois heures chacune). Lorsqu'il s'agit de l'examen de la Convention et des deux protocoles, la session dure une journée et demie.

Quand le gouvernement se présente devant le Comité, les membres peuvent poser des questions et faire des commentaires supplémentaires sur la base des informations reçues des ONG et des enfants. La délégation gouvernementale sera invitée à faire une brève déclaration d'introduction qui sera suivie d'une série de questions posées par les membres du Comité.

La session plénière est publique et les ONG et les enfants devraient envisager d'y participer. Même s'ils n'ont pas le droit de prendre la parole, ils peuvent participer en tant qu'observateurs et ainsi avoir une image complète du dialogue avec le gouvernement. Il se peut cependant que les enfants aient du mal à suivre une session entière de trois heures, ou bien tout simplement qu'ils s'ennuient. Les adultes qui les accompagnent devraient prévoir des pauses au cours desquelles les enfants peuvent discrètement sortir de la salle de réunion pour un débriefing à la cafétéria, ou pour entreprendre d'autres activités. Afin de rendre cette observation plus intéressante, il est également important de planifier des tâches individuelles ou collectives (par exemple, noter les références faites à des questions abordées dans le rapport des enfants, noter des citations de délégués du gouverne-

---

ment qui seront ensuite utilisées dans les médias ou dans d'autres activités de suivi, dessiner les participants à la session pour élaborer des bandes dessinées ou des illustrations).

Le Groupe des ONG prépare des résumés des sessions<sup>19</sup>, mais ce n'est pas la même chose qu'« être là » et les comptes-rendus officiels ne sont souvent disponibles dans toutes les langues que de longs mois après la discussion. Parfois on peut aussi rencontrer les membres du Comité de manière informelle avant et pendant la réunion avec le gouvernement pour présenter des informations supplémentaires, apporter des mises à jour ou suggérer des questions. Le Comité n'organise pas de réunion formelle avec les ONG ou les enfants pendant la session plénière.

---

<sup>19</sup> Les résumés sont disponibles sous la forme de rapports du pays sur le site internet: [www.childrightsnet.org](http://www.childrightsnet.org)

---

## 5. Recueillir les opinions des enfants à travers une visite de rapporteur

Un ou deux membres du Comité sont désignés comme rapporteurs du pays pour chaque examen d'un État partie. Ce sont les membres du Comité qui seront en charge de cet examen. Le rapporteur prendra l'initiative des questions du Comité aux ONG, à l'UNICEF et à l'État partie.

Beaucoup d'ONG décident d'inviter le rapporteur de pays, et à travers lui le Comité, à visiter leur pays pour lui permettre d'entendre directement les enfants parler de leurs vies. La visite du rapporteur permet au Comité de rencontrer des enfants dans leur environnement et de comprendre les problèmes que les enfants rencontrent. Elle peut permettre aux enfants de discuter de leurs inquiétudes avec plus de temps et dans un cadre adapté.

Si la visite du rapporteur intervient **avant l'examen de l'État partie**, les réunions doivent être organisées uniquement avec des enfants et des représentants d'ONG pour éviter d'influencer l'opinion du Comité pendant l'examen. Cependant, si la visite du rapporteur intervient **après l'examen de l'État**, des rencontres avec les autorités de l'État, des ONG et des représentants des défenseurs des enfants sont encouragées et l'accent devrait être mis sur le suivi.

La visite du rapporteur est un outil très utile qui permet à de nombreux enfants, venant de milieux très différents, de participer activement dans le processus de présentation de rapports sur la CIDE. Elle est particulièrement utile quand les ONG ne disposent pas du financement nécessaire pour envoyer une délégation à Genève mais souhaitent permettre aux enfants de rencontrer directement des membres du Comité.

Cependant, une fois de plus, en fonction de la situation dans le pays, inviter le rapporteur peut être perçu de manière négative ou même comporter des risques. Vous devez évaluer ces risques et décider si les autorités doivent en être informées ou donner leur autorisation officielle pour garantir la légitimité de la visite et, plus important encore, la sécurité des enfants qui parlent au rapporteur.

### Organiser la visite d'un rapporteur

Les visites de rapporteurs sont souvent financées par les ONG ou par l'UNICEF. Les dépenses incluent généralement les vols, les transports intérieurs, le logement et, si possible, un per diem pour le membre du Comité concerné. Il n'existe pas de règle absolue pour organiser la visite d'un rapporteur mais les ONG doivent prendre en compte les éléments suivants:

- ▶ Prévoir suffisamment de temps pour inviter le membre du Comité (à travers le Secrétariat du Comité et avec le soutien du Groupe des ONG, si nécessaire) et programmer une visite efficace
- ▶ S'y prendre à l'avance pour obtenir les visas pour la visite du rapporteur (si nécessaire)
- ▶ Contacter l'UNICEF, les ONG internationales, le défenseur des enfants pour aider au financement et à l'organisation de la visite du rapporteur

- ▶ Désigner une personne de liaison pour le membre du Comité pour la durée de la visite, en particulier quand plusieurs organisations sont impliquées
- ▶ Impliquer les enfants dans l'élaboration du programme pour la visite du rapporteur ou aider les enfants à diriger cet exercice
- ▶ Demander au rapporteur s'il ou elle souhaite voir quelque chose en particulier
- ▶ Penser aux avantages d'inclure des visites dans différents environnements et institutions comme les foyers pour enfants, les villes de province, les hôpitaux, les écoles et les centres de redressement ou de détention pour mineurs ainsi que les prisons
- ▶ S'assurer que le programme d'activités est diversifié avec, par exemple, des événements parlementaires, des réunions réservées enfants, des discussions avec les ONG sur les violations des droits de l'homme actuelles ou émergentes, des rencontres avec des représentants de l'État et des visites de certains lieux ou institutions<sup>20</sup>
- ▶ Choisir les parties du pays où le rapporteur se rendra sachant qu'en général la visite ne dure pas plus de deux à quatre jours
- ▶ Identifier des opportunités pour que la visite du rapporteur permette de sensibiliser différents publics aux droits de l'enfant : les enfants, l'État partie, les médias, le pouvoir judiciaire, le grand public.

## ÉTUDE DE CAS

### Une visite de rapporteur au pays de Galles

La visite du rapporteur au pays de Galles a eu lieu après la pré-session et avant l'examen de l'État partie à Genève.

Des membres de *Funky Dragon* (l'assemblée des enfants et des adolescents pour le pays de Galles) ont rencontré le rapporteur du pays pour la première fois pendant la pré-session à Genève. Elle avait été invitée pour une visite de trois jours au pays de Galles par le Défenseur des enfants du pays de Galles. Pour sa visite, le rapporteur avait exprimé le souhait de voir comment les enfants vivaient réellement au pays de Galles.

Avec ces éléments en tête, les membres de *Funky Dragon* ont invité le rapporteur à les rencontrer dans le cadre du projet 3G dans le parc de logements sociaux de Gurnos, à Merthyr Tydfil. Il s'agit de l'un des plus grands parcs de logements sociaux en Europe dans l'une des zones les plus défavorisées du Pays de Galles avec des niveaux de chômage et de maladie très élevés. Le projet 3G constitue un refuge pour les enfants et beaucoup d'entre eux sont devenus des membres de *Funky Dragon* au fil des années. Aux 3G, le rapporteur a rencontré les membres de *Funky Dragon* et d'autres enfants du quartier. Ils ont discuté des résultats de la recherche menée par *Funky Dragon* avec les enfants et le rapporteur a pu entendre dans quelle mesure ces résultats représentaient le quotidien des enfants. Après une réunion et une discussion formelles, les enfants l'ont invitée à une visite guidée du parc de logements sociaux. De manière typiquement galloise, il s'est soudain mis à pleuvoir des cordes. « Nous rendons hommage à notre rapporteur qui a mis son manteau et a pris un parapluie pour accompagner les enfants lors d'une promenade dans les lieux où ils vivent. Après la visite nous sommes tous allés nous mettre au chaud dans une pizzeria locale où les conversations se sont prolongées tard dans la nuit. »

« Le lendemain après-midi nous nous sommes de nouveau rencontrés dans les locaux clinquants de l'Assemblée galloise pour des discours formels du Premier Ministre du Pays de Galles Rhodri Morgan, le Défenseur des enfants du Pays de Galles et du rapporteur. Dans son discours, elle a remercié les enfants de Funky Dragon d'avoir organisé sa visite. Elle avait visiblement apprécié son voyage jusqu'au Valleys! »

**Funky Dragon**

<sup>20</sup> Au moment où nous publions ce guide, le Comité débattait de la question de savoir s'il convenait de rencontrer différents acteurs au cours des visites des rapporteurs. Pour des informations sur les pratiques actuelles, veuillez contacter le Groupe des ONG pour la CDE.

---

Voir l'**Annexe 6** pour des exemples d'itinéraires pour la visite d'un rapporteur du Comité des droits de l'enfant.

Voir l'**Annexe 7** pour un exemple de programme d'une réunion de haut niveau entre des enfants, des ONG et le rapporteur des Nations Unies.

### **Planifier la visite d'un rapporteur de manière stratégique**

Il est très important de déterminer quel moment sera le plus opportun pour la visite du rapporteur. Cela peut dépendre du contexte particulier et de la partie du processus que les enfants souhaitent influencer le plus. Si les enfants souhaitent influencer les observations finales du Comité, les visites ont généralement lieu entre la séance du groupe de travail de pré-session et l'examen de l'État partie. Si les enfants souhaitent plutôt influencer le suivi et la mise en œuvre des recommandations, la visite du rapporteur peut avoir lieu après la session pour permettre des réunions conjointes enfants/ rapporteur avec le gouvernement, les agences de l'ONU, le défenseur des enfants, les ONG et les médias.

Les ONG et les enfants qui ont participé ou soutenu la visite d'un rapporteur ont dit au Groupe des ONG que la visite avait eu un impact très important non seulement sur le contenu des observations finales mais également sur le niveau de connaissance des droits de l'enfant des représentants du gouvernement et des enfants.

*...c'était très important que [le rapporteur] visite notre pays. C'était une mesure concrète qui nous a permis de sentir que ce que nous faisons était pris en compte et important. Sa participation à l'événement public a motivé les organisations d'enfants à travailler sur la défense et la promotion des droits de l'enfant (un enfant parle de la visite d'un rapporteur)<sup>21</sup>.*

---

<sup>21</sup> *Maximising children and young people's engagement in the reporting process for the Convention on the Rights of the Child*, Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant (2009).

---

## 6. L'impact des rapports d'enfants

### Observations finales

Les observations finales présentent les conclusions du Comité suite à l'examen de l'État partie. Elles prennent en compte les rapports et les réunions avec l'État, les ONG, les agences onusiennes, le défenseur des enfants, les enfants, etc. Les observations finales notent les progrès de l'État dans l'application de la CIDE, les préoccupations du Comité concernant des violations des droits de l'enfant actuelles ou potentielles et les actions que le Comité demande à l'État d'entreprendre pour remédier à la situation ou promouvoir et protéger davantage les enfants. Les observations finales sont envoyées à l'État partie par le Secrétariat du Comité. Le Groupe des ONG envoie les observations finales à toutes les ONG et organisations d'enfants qui ont envoyé des rapports dans le cadre du processus de présentation de rapports.

La recherche menée par le Groupe des ONG montre que les ONG qui ont soutenu des enfants dans le processus de présentation de rapports et les enfants eux-mêmes considèrent très majoritairement que la **voix et les expériences des enfants ont été reflétées dans les observations finales du Comité**.

Il est important que les ONG mettent les observations finales à disposition des enfants dans un format accessible pour eux **le plus rapidement possible** après leur publication. La diffusion des observations finales est essentielle pour garantir qu'ils puissent être pleinement impliqués dans l'ensemble du processus de présentation de rapports. Les enfants peuvent avoir besoin d'aide pour identifier quand leur contribution a eu une influence directe ou indirecte sur les recommandations.

**Les observations finales sont téléchargeables sur le site du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme** : <http://www2.ohchr.org/french/bodies/crc/sessions.htm>

Beaucoup d'ONG ont aidé les enfants à jouer un rôle principal dans la diffusion des observations finales. Parmi les méthodes de diffusion on trouve:

- ▶ Préparer une version pour enfants des observations finales
- ▶ Traduire les observations finales dans les langues nationales, y compris dans les langues des minorités et des peuples autochtones
- ▶ Envoyer les observations finales à tous les enfants qui ont participé à l'élaboration du rapport ainsi qu'aux organisations et aux adultes qui les ont aidés
- ▶ Créer des blogs, des podcasts, des contenus en ligne et des films pour informer les enfants des observations finales
- ▶ Organiser des événements pour présenter les observations finales aux enfants et débattre des actions à entreprendre. Souvent, il est utile d'inclure l'État partie dans cet exercice, en l'aidant ainsi à remplir son obligation de diffuser les observations finales aux enfants
- ▶ Travailler avec des enfants pour décider comment surveiller les progrès de l'État partie dans la mise en œuvre des observations finales

- 
- ▶ Utiliser les médias, y compris les médias des enfants, pour sensibiliser et discuter de questions relatives aux droits de l'enfant
  - ▶ Encourager les organisations membres à envoyer des informations sur les observations finales aux enfants avec qui elles travaillent.

## ETUDE DE CAS

### Diffusion des observations finales, Pérou

Après avoir participé à la préparation d'un rapport en 2005, les enfants du réseau national pour les enfants au Pérou (REDNNA) ont estimé qu'il était important de diffuser les observations finales dans l'ensemble du pays. Ce processus a duré un an et a demandé un énorme effort conjoint d'enfants de différents milieux, y compris des membres des conseils d'écoles, des enfants qui travaillent, des enfants privés de soins parentaux, des enfants autochtones et d'autres organisations, soutenus par des ONG de droits de l'enfant.

Des versions pour enfants des observations finales ont été préparées en espagnol et en quechua. 21 événements publics ont eu lieu dans l'ensemble du Pérou. Les enfants ont présenté les observations finales et, grâce à des documents didactiques et des méthodologies adaptées à l'âge et aux cultures des enfants, ils ont montré aux participants comment les observations finales traitaient des questions de la vie quotidienne des enfants. Les enfants ont pu analyser et discuter des observations finales avec des représentants des autorités locales, développer des solutions à certaines des questions soulevées et encourager leur engagement à appliquer les observations finales. Comme la continuité était un élément important, des événements nationaux ont également eu lieu à Lima pour sensibiliser les représentants du gouvernement et la société civile.

Un vice-président du Comité a été invité par des organisations d'enfants à se rendre au Pérou et à participer à la diffusion des observations finales. Les enfants de nombreuses régions et de cultures différentes ont présenté un projet de loi aux membres du Sénat, obligeant le gouvernement péruvien à appliquer toutes les recommandations du Comité des droits de l'enfant.

**Bureau de Save the Children Suède pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

---

### Travail de suivi et de surveillance continue

Pour les enfants, comme pour les ONG et l'État partie, la publication des observations finales ne marque pas la fin du processus de présentation de rapports sur la CIDE. Canaliser l'enthousiasme des enfants pour l'élaboration de rapports et de campagnes sur les droits de l'enfant, et les impliquer dans la surveillance des droits de l'enfant, permet de garantir que leur envie de changement et leurs attentes par rapport au processus de présentation de rapports sur la CIDE sont atteintes. Cela aide les enfants à provoquer un changement et avoir un impact réel sur le droit, les politiques et la pratique aux niveaux national et local.

L'éventail des activités que les ONG peuvent entreprendre avec les enfants suite à la publication des observations finales n'a de limite que la créativité (et le financement!). La liste suivante n'est pas du tout exhaustive et vise seulement à donner quelques idées à partir desquelles les ONG peuvent planifier des activités durables pour soutenir les enfants dans la défense de leurs droits et la surveillance des droits de l'homme:

- ▶ Faire campagne sur des questions spécifiques de droits de l'enfant contenues dans les observations finales
- ▶ Promouvoir les droits de l'enfant dans les médias
- ▶ Sensibiliser les représentants du gouvernement, les praticiens et autres adultes travaillant avec des enfants aux droits de l'enfant

- 
- ▶ Aider les enfants à partager des informations sur les droits de l'enfant et les droits de l'homme avec d'autres enfants
  - ▶ Planifier le prochain rapport en se basant sur les enseignements tirés du processus
  - ▶ Travailler directement avec l'État partie et soulever la question des observations finales
  - ▶ Mettre en place des débats, enquêtes et questions parlementaires
  - ▶ Organiser des conférences nationales avec les enfants pour discuter des droits de l'enfant
  - ▶ Organiser des séances d'information sur les droits de l'enfant dans les écoles, les clubs de jeunes, les foyers et autres institutions
  - ▶ Établir un groupe d'enfants pour un suivi permanent de l'application de la CIDE par les enfants en utilisant des indicateurs développés par les enfants
  - ▶ Soutenir l'utilisation des observations finales dans les procédures judiciaires, y compris en informant les autorités judiciaires du contenu et du statut des observations finales
  - ▶ Garantir la transmission et le partage des expériences et compétences intergénérationnelles. Les enfants grandissent et souvent ils ne peuvent plus s'engager sur la durée en tant que jeunes.

Le processus de suivi est essentiel pour changer la situation des droits de l'enfant dans votre pays. Il est important de garantir que les ressources humaines et financières sont suffisantes pour le processus de suivi et qu'elles incluent les enfants.

## ÉTUDE DE CAS

### Suivi de la mise en œuvre des observations finales, Angleterre

Depuis 2002, dans le rapport annuel sur *l'État des droits de l'enfant en Angleterre*, la CRAE analyse la législation, les politiques, les recherches statistiques et appliquées, les conclusions des organes de suivi des droits de l'homme et parlementaires, la jurisprudence et la recherche sur les opinions et les expériences des enfants pour déterminer les progrès réalisés par le gouvernement pour chacune des recommandations du Comité. En 2009, avec la publication de nouvelles observations finales, la CRAE a travaillé avec des enfants pour créer une version pour enfants du rapport de suivi annuel pour les aider à en savoir plus sur les droits des enfants et à faire campagne pour que des changements aient lieu en Angleterre. Ces activités font parties d'un programme en cours pour soutenir le militantisme des enfants et leurs propres campagnes de droits de l'homme sur les questions qui les concernent. Fin 2008, les enfants ont commencé à travailler sur trois campagnes basées sur l'analyse des résultats de la recherche sur les droits de l'enfant qu'ils avaient entreprise pour le Comité en 2007 et sur les observations finales du Comité. Les thèmes des trois campagnes sont : le droit à l'éducation pour les enfants réfugiés et demandeurs d'asile, la discrimination à l'égard des enfants dans les médias et la nécessité d'un meilleur soutien en matière de santé mentale dans les écoles.

**Children's Rights Alliance for England**

---

---

# Conclusion

L'implication des enfants, notamment à travers la participation au processus de présentation de rapports sur la Convention relative aux droits de l'enfant, ajoute une nouvelle perspective à la surveillance des droits de l'homme, et engendre de réelles avancées vers la réalisation des droits des enfants quels que soient leurs âges, leurs origines ou les circonstances dans lesquelles ils vivent. Ce guide est basé sur les expériences des enfants et des ONG qui ont déjà pris part au processus de présentation de rapports et il est appuyé par la volonté du Comité de maximiser la participation et l'impact des enfants dans son travail.

Nous espérons qu'il vous inspirera et vous encouragera à développer encore plus ce partenariat international avec les enfants.

## **Contactez le Groupe des ONG pour la CDE**

Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant

1 rue Varembé

Genève 1202

Suisse

Téléphone: (+41) 22 740 47 30

E-mail: [secretariat@childrightsnet.org](mailto:secretariat@childrightsnet.org)

Site Internet: <http://www.childrightsnet.org>

---

# Documents utiles

## Documents du Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant

(voir: Section sur les publications: <http://www.childrightsnet.org/>):

- ▶ Mon guide pour faire un rapport sur la CIDE, Groupe des ONG pour la CDE, 2011. (*Un Guide pour les enfants et les adolescents qui veulent s'impliquer dans le processus de présentation de rapports*)
- ▶ Guide pour les organisations non gouvernementales établissant des rapports destinés au Comité des droits de l'enfant, Groupe des ONG pour la CDE, 2006.
- ▶ Présentation de rapports sur l'OPSC et l'OPAC, Guide pour les organisations non gouvernementales, Groupe des ONG pour la CDE, 2011.
- ▶ Maximising children and young people's participation in the reporting process for the Convention on the Rights of the Child, Groupe des ONG pour la CDE, 2009.

## Autres outils

- ▶ Convention internationale relative aux droits de l'enfant, <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>
- ▶ Observation générale n°12: le droit de l'enfant d'être entendu. Comité des droits de l'enfant, 2009. [http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12\\_fr.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12_fr.pdf)
- ▶ Petit guide à l'usage de ceux qui souhaitent consulter les enfants. Recueil de bonnes pratiques, Alliance internationale Save the Children, 2003, [www.savethechildren.net/alliance\\_fr/resources/Toolkit\\_Research\\_French.pdf](http://www.savethechildren.net/alliance_fr/resources/Toolkit_Research_French.pdf)
- ▶ Children as change agents: Guidelines for child participation in periodic reporting on the Convention on the Rights of the Child, World Vision, 2008, [http://www.crin.org/docs/Guidelines\\_for\\_Child\\_Participation\\_in\\_CRC\\_Reporting.pdf](http://www.crin.org/docs/Guidelines_for_Child_Participation_in_CRC_Reporting.pdf)
- ▶ Manuel pour l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, UNICEF, 2007, [http://www.unicef.org/french/publications/index\\_5598.html](http://www.unicef.org/french/publications/index_5598.html)
- ▶ Page de ressources pour les jeunes sur le site de l'UNICEF: [http://www.unicef.org/french/siteguide/resources\\_youngpeople.html](http://www.unicef.org/french/siteguide/resources_youngpeople.html)
- ▶ Site MAGIC de l'UNICEF (Activités médiatiques et bonnes idées, avec et par les enfants) <http://www.unicef.org/magic/bits/francais.html>
- ▶ Page de publications sur la participation des enfants sur le site de Plan International (ressources en anglais): <http://plan-international.org/about-plan/resources/publications/participation>
- ▶ Page de publications sur la participation des enfants du site de l'Alliance internationale Save the Children: <http://www.savethechildren.net/what-we-do/advocacy/geneva/publications/>

# ANNEXES



---

# Annexe 1

## Exemple d'une déclaration d'éthique dans la recherche

**Children's Rights Alliance**  
for England

### Déclaration d'éthique dans la recherche

#### 1. Conduite professionnelle

Le casier judiciaire de tous les membres du personnel doit être vérifié. Sur demande, un extrait de casier judiciaire devra être présenté à la personne responsable avant le début de la recherche. Toute personne, chercheur ou organisation travaillant au nom de la CRAE doit démontrer son engagement à promouvoir les droits de l'homme et l'égalité. La CRAE promeut la dignité et l'égalité de toutes les personnes et l'égalité entre les jeunes ainsi qu'entre les personnes plus âgées et les jeunes.

#### 2. Implication des enfants et des adolescents dans des recherches

Toutes les méthodes de recherche doivent être adaptées aux besoins et aux capacités des participants et testées avant le début de la collecte de données. Il est reconnu que dans certaines circonstances il peut s'avérer inapproprié de consulter certains groupes particuliers d'enfants ou d'adolescents.

Dans les recherches menées par des enfants, les enfants et les adolescents sont impliqués dans la mesure du possible dans toutes les étapes du processus de recherche. Ils reçoivent un soutien et une formation continue à cette fin. Cela garantit une interprétation des résultats centrée sur le point de vue des enfants, pertinente et basée sur l'éthos de la recherche menée par les enfants. Si en raison de contraintes de temps et d'argent ceci n'est pas possible, des formes alternatives de participation doivent être explorées. Tous les chercheurs sont accompagnés à tout moment pendant les entretiens par un membre du personnel de la CRAE. Une évaluation des risques approfondie doit être faite avant de commencer le travail de terrain.

#### 3. Consentement libre et éclairé

C'est au chercheur qu'incombe la responsabilité de garantir que tous les participants comprennent le sujet de la recherche, leur rôle, comment l'information qu'ils fournissent sera utilisée et comment et quand les résultats de la recherche seront publiés. Ces informations doivent être communiquées à travers des messages oraux et écrits adaptés à l'âge des participants et sans utiliser de jargon. Des dépliants d'information sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant doivent également être distribués aux jeunes participants et utilisés pour mettre en contexte les objectifs de la recherche. Les besoins des participants qui ont des problèmes de communication ou des difficultés d'apprentissage ou des participants pour lesquels l'anglais n'est pas la langue maternelle doivent être pris en considération.

---

Pour chaque session de collecte de données, le consentement oral des enfants et des jeunes qui participent à la recherche doit être demandé et il faut rappeler aux participants qu'ils peuvent partir à tout moment. Ils doivent être informés qu'ils ne sont pas obligés de répondre aux questions qui les mettent mal à l'aise. Des formulaires de consentement incluant l'objectif de la recherche, la méthode de collecte de données et l'étendue de l'engagement des participants dans la recherche doivent également être signés et remis au chercheur. L'autorisation écrite ou orale doit être sollicitée pour enregistrer les conversations et pour utiliser les œuvres artistiques qui ont été réunies dans le processus de collecte de données.

#### 4. Autorisation parentale

**Participants âgés de 15 ans ou moins:** le consentement éclairé de l'enfant ou de l'adolescent et du parent ou tuteur sont nécessaires.

**Participants âgés de 16 et 17 ans:** L'autorisation parentale n'est généralement pas nécessaire pour des adolescents de 16 et 17 ans. Cependant, en fonction de la nature de la recherche, du type de contact avec les adolescents et de leur niveau de compréhension, il peut être utile d'informer les parents.

Il peut également s'avérer approprié de demander l'autorisation parentale pour des enfants âgés de 16 ans ou plus si la nature de la recherche est particulièrement sensible, si le degré de contact avec le chercheur est élevé ou si l'adolescent ne comprend pas pleinement les implications de sa participation à la recherche.

Si un enfant ou un adolescent fait l'objet d'un placement, l'autorisation parentale doit être obtenue auprès des parents ou de la personne ou organisme ayant la responsabilité parentale pour l'enfant ou l'adolescent. Il peut s'agir de l'autorité locale (s'il n'y a pas de système de tutelle, il se peut que la responsabilité revienne aux parents biologiques).

#### 5. Confidentialité et protection des données

Les termes « confidentialité » et « anonymat » doivent être expliqués aux participants au début de la collecte de données. Lorsque la recherche est menée avec des groupes d'enfants et d'adolescents, deux adultes seront présents en général lors de tout exercice de collecte de données. L'un des adultes est un membre du personnel de la CRAE et l'autre un membre de l'organisation qui facilite l'entretien et qui connaît les enfants et adolescents qui participent. Avant le début de la session de recherche, cet adulte sera informé qu'il est responsable du suivi de toute révélation ayant un impact sur la protection des enfants. À l'inverse, si des questions de protection concernant l'implication d'un enfant chercheur se posent, la responsabilité revient à la CRAE comme énoncé dans la politique de la CRAE sur le travail avec les enfants et les adolescents « *Working with children and young people* » (Travailler avec des enfants et des adolescents). Toutes les données seront traitées conformément aux lois de protection des données.

#### 6. Anonymat

Les chercheurs doivent effacer toutes les données permettant l'identification dans tous les travaux écrits, travaux artistiques et enregistrements avant la publication des résultats de la recherche.

#### 7. Réciprocité

Les chercheurs doivent garantir que la participation de tous les individus impliqués dans la recherche est reconnue. Les personnes ayant participé doivent être remerciées et l'organisation facilitatrice doit leur envoyer une lettre de remerciement pour leur

---

contribution et un exemplaire du rapport publié. Pour les chercheurs enfants, la réciprocité peut signifier de les nommer comme co-auteurs du rapport, de leur donner une formation, un certificat de leur contribution ou un diplôme reconnu.

## 8. Réflexion sur l'apprentissage

Le cas échéant, une session de bilan doit être proposée aux personnes ayant participé à la recherche pour qu'elles puissent s'exprimer sur leur expérience. Ces sessions doivent toujours être menées avec les chercheurs. Des formulaires d'évaluation seront utilisés pour consigner ce que les enfants et les adolescents ont appris de leur expérience de recherche, et comment ces expériences ont développé leurs compétences sociales et personnelles.

## 9. Procédures de plainte

Les participants peuvent contacter la personne désignée comme responsable au sein de la CRAE s'ils ne sont pas satisfaits de la manière dont la recherche a été menée, de la façon dont ils ont été traités par la CRAE, ou de la manière dont ils ont été décrits dans les publications. Toutes les plaintes seront traitées conformément aux procédures de plaintes établies par la CRAE dans sa politique sur le travail avec les enfants et les adolescents « *Working with children and young people* » (Travailler avec les enfants et les adolescents).

---

# Annexe 2

## Exemples d'enquêtes sur les droits de l'enfant

### Enquête 1: Questionnaire fourni par le Child Rights Information Centre de la République de Moldavie

Merci de remplir ce questionnaire sur les droits de l'enfant. Ton opinion est très importante et nous t'encourageons à répondre honnêtement à toutes les questions. Tu ne dois pas écrire ton nom sur le questionnaire. Ce document est anonyme de façon à ce que personne ne sache ce que tu as dit. Remplir le questionnaire ne te prendra que quelques minutes.

Choisis l'option qui te convient (*fais une croix, entoure la bonne réponse ou écris ta réponse*).

1. Je suis  une fille  un garçon
2. J'ai ..... ans
3. Je vis dans  un village  une ville
4. Je vais  au collège  au lycée  à l'université  dans un centre pour jeunes
5. Indique cinq droits de l'enfant que tu connais

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

6. Où as-tu appris ces droits (*choisis un maximum de 3 réponses*) ?

- Parents
- Amis
- Enseignants
- Médias – journaux / magazines / TV / radio
- Brochures / livres
- Internet
- Ailleurs / quelqu'un d'autre .....

7. Dans quel document trouve-t-on les droits de l'enfant ?

.....  
.....  
.....



---

**Enquête 2: Questionnaire fourni par Children's Rights Alliance for England au Royaume-Uni. Il s'agit de l'une des 7 enquêtes qu'ils ont effectuées sur les droits de l'enfant. Chaque enquête couvrait une question différente. Le sujet de cette enquête était le respect.**

1. Peux-tu intervenir sur les questions qui affectent ta vie ?  
 Toujours    La plupart du temps    Très rarement    Jamais  
 Pas sûr de la réponse
2. Est-ce que les adultes t'écoutent ?  
 Toujours    La plupart du temps    Très rarement    Jamais  
 Pas sûr de la réponse
3. Penses-tu que les enfants et les adolescents sont jugés sur leur façon de s'habiller ?  
 Oui    Non    Pas sûr de la réponse
4. Qui a le plus de chances d'être traité de façon injuste par les adultes (tu peux choisir plus d'une réponse) ?  
 Moins de 5 ans  
 De 5 à 10 ans  
 De 10 à 14 ans  
 De 15 à 17 ans  
 Plus de 18 ans
5. Penses-tu que la police traite les enfants de manière juste ?  
 Oui    Non    Pas sûr de la réponse
6. Penses-tu que les commerçants traitent les enfants de manière juste ?  
 Oui    Non    Pas sûr de la réponse
7. Il y a beaucoup d'enfants différents. Par exemple, certains enfants peuvent avoir une couleur de peau différente de la tienne, ou peuvent vivre dans un foyer ou dans une institution. Ils peuvent avoir un handicap ou appartenir à la communauté des gens du voyage, être réfugiés ou jeunes parents. Penses-tu qu'un groupe d'enfants en particulier n'est **pas** respecté en raison de son identité ? Dis-nous qui et pourquoi tu le penses.  
.....  
.....  
.....  
.....
8. Respecter quelqu'un ce n'est pas seulement écouter ses opinions. Cela veut également dire valoriser quelqu'un pour ce qu'il est. Penses-tu qu'il y a assez de respect entre les jeunes (moins de 18 ans) et les personnes âgées (plus de 65 ans) ?  
 Oui, il y a assez de respect entre les jeunes et les personnes âgées  
 Non, il n'y a pas assez de respect entre les jeunes et les personnes âgées  
 Je ne suis pas sûr de la réponse

*Si tu as répondu oui, passe à la question 11*

---

9. Si tu as répondu *non* ou *Je ne suis pas sûr de la réponse* à la question 8, quelle phrase correspond le mieux à ce que tu penses ?

- En général les personnes âgées ne respectent pas les jeunes
- En général les jeunes ne respectent pas les personnes âgées
- Aucun des deux groupes ne respecte l'autre
- Je ne suis pas sûr de la réponse

10. Qu'est qui pourrait améliorer le respect entre les jeunes et les personnes âgées ? (Tu peux choisir plus d'une réponse)

- Disposer de lieux où les personnes âgées et les jeunes peuvent se rencontrer
- Des occasions d'apprendre plus les uns sur les autres
- Des histoires positives sur les jeunes dans les médias
- Passer plus de temps ensemble
- Autre chose .....

11. As-tu déjà été traité injustement par un adulte ? Par exemple est-ce qu'on t'a déjà refusé l'accès à un bus / train, ou l'entrée au cinéma ou as-tu eu des difficultés à recevoir l'aide d'un docteur ou d'un dentiste en raison de ton âge ?

- Oui
- Non
- Pas sûr de la réponse

*Si tu as répondu non, passe à la question 13*

12. Explique-nous comment tu as été traité et comment tu t'es senti.

.....

.....

.....

.....

13. Penses-tu que les médias (journaux, télévision, magazines et radio) donnent une image juste des enfants qui vivent en Angleterre ?

- Oui
- Non
- Pas sûr de la réponse

14. Explique-nous ta réponse

.....

.....

.....

.....

15. Que pourraient faire les médias pour améliorer la façon dont ils représentent les enfants et les jeunes ?

.....

.....

.....

.....

---

## Informations sur le contexte

- A. Quel est ton âge ? .....
- B. Tu es  un garçon  une fille ?
- C. D'où viens-tu ?
- Est
  - East Midlands
  - Londres
  - .....
- D. Est-ce que tu as un handicap ou des besoins spéciaux ?  Oui  Non
- E. Es-tu ...
- Blanc
  - Noir
  - Métisse
  - Asiatique
  - Chinois
- F. Parmi ces phrases, laquelle décrit le mieux ton environnement familial ?
- A la maison avec mes parents
  - Avec d'autres personnes dans ma famille
  - Avec des amis
  - Seul
  - Dans un foyer pour enfants
  - Avec une famille d'accueil
  - En pension dans une école spéciale
  - Dans un pensionnat
  - En détention
  - Autre .....
- G. Parmi ces phrases, laquelle décrit le mieux le lieu où tu reçois ton éducation (tu peux choisir plus d'une réponse) ?
- Ecole ou lycée
  - Centre d'information et d'orientation
  - A la maison
  - Je ne reçois pas d'éducation en ce moment
  - Pas applicable dans mon cas – Je suis trop jeune
  - Pas applicable dans mon cas – Je suis trop âgé
  - Pas applicable dans mon cas pour d'autres raisons (*explique*)
- .....

# Annexe 3

## Modèle d'évaluation des risques pour un projet de recherche sur les droits de l'enfant

Ce modèle devra être adapté et complété pour répondre aux besoins particuliers des enfants participant à la recherche et en fonction des différentes méthodologies et approches utilisées.

RISQUE	ACTION POUR MINIMISER LE RISQUE	ACTION SI LE RISQUE SE PRODUIT
Les enfants ne se sentent pas en sécurité dans le lieu prévu	En arrivant, le personnel familiarise tous les enfants avec le lieu, indique les endroits importants et explique qui sont les autres personnes qui utilisent ce lieu.	Le personnel est toujours disponible pour régler les problèmes. Les participants qui s'adressent au personnel avec des inquiétudes doivent toujours être pris à part. Les problèmes doivent être discutés et réglés.
Les jeunes chercheurs ne sont pas préparés	Des documents d'information seront envoyés aux jeunes chercheurs et ils seront invités à poser des questions ou à exprimer leurs inquiétudes auprès du personnel de soutien avant l'entretien. Les chercheurs ont été formés et connaissent leur rôle et les documents qui seront utilisés dans la recherche avec les participants. Un membre du personnel rencontrera les chercheurs avant chaque entretien pour une petite séance d'information et pour garantir qu'ils se sentent en confiance pour expliquer la recherche et mener la discussion. Le travailleur sera également présent pendant l'entretien pour aider le chercheur.	Si, après discussion, un jeune chercheur ne se sent pas capable d'expliquer la recherche aux participants, le travailleur présentera la recherche et aidera le jeune chercheur à poser des questions pendant l'entretien, l'encourageant à diriger l'entretien chaque fois que cela est possible.
Un des participants se présente sans avoir signé le formulaire de consentement	Les formulaires de consentement seront envoyés aux enfants avant le début de la recherche (le consentement des enfants est requis, ainsi que celui des parents / tuteurs si l'enfant a moins de 16 ans).	Un consentement oral sera demandé aux participants avant l'entretien et il leur sera rappelé qu'ils peuvent partir à tout moment et qu'ils ne sont pas obligés de répondre aux questions avec lesquelles ils ne se sentent pas à l'aise. L'utilisation de pseudonymes sera expliquée.
Les participants ne comprennent pas le but et les objectifs de la recherche	Des informations claires et des formulaires de consentement sont envoyés aux enfants avant leur participation. Le chercheur présente la recherche au début de l'entretien et explique clairement les objectifs et ce qui se passera par la suite.	Les participants seront encouragés à poser des questions à tout moment. Les objectifs seront répétés aussi souvent que nécessaire. Il sera rappelé aux participants que leurs opinions sont anonymes, et que leur participation est volontaire. Ils ne sont pas obligés de répondre aux questions avec lesquelles ils ne se sentent pas à l'aise, et ils peuvent arrêter l'entretien à tout moment.

RISQUE	ACTION POUR MINIMISER LE RISQUE	ACTION SI LE RISQUE SE PRODUIT
Les enfants sont bouleversés par les questions posées ou par les réponses données pendant l'entretien	<p>Un exemplaire des questions sera envoyé à l'organisateur avant l'entretien. Le chercheur contactera l'organisation hôte à l'avance pour demander s'il y a des questions qui ont soulevé des difficultés.</p> <p>Il sera rappelé aux participants qu'ils peuvent quitter la salle à tout moment de la discussion et qu'ils ne sont pas obligés de répondre aux questions auxquelles ils ne souhaitent pas répondre. Les chercheurs seront informés du caractère sensible de l'entretien et il leur sera demandé de soutenir toute réponse donnée par les participants.</p> <p>Deux jeunes chercheurs mèneront chaque entretien.</p>	<p>Si un enfant est bouleversé, il doit pouvoir quitter la salle accompagné d'un adulte. Il convient de donner un suivi sur la base des politiques de protection de l'enfant de chaque organisation.</p> <p>Si un jeune chercheur est bouleversé pendant l'entretien, les mêmes règles s'appliquent. Un jeune chercheur supplémentaire sera disponible pour continuer l'entretien si nécessaire.</p>
Une information qui pose de sérieux problèmes de protection de l'enfant est révélée pendant l'entretien	<p>Les chercheurs connaissent les techniques pour éviter que les enfants révèlent des informations personnelles et ont été informés sur les procédures à suivre en cas de révélation d'information. Il a été clairement indiqué aux chercheurs et aux participants que le but de la recherche n'est pas d'encourager de telles révélations.</p> <p>Des adultes compétents pour soutenir les enfants seront disponibles en fonction des besoins. La politique de protection de l'organisation explique comment les informations révélées sont traitées et comment s'effectue le suivi.</p>	Si une révélation est faite en groupe, le chercheur devra arrêter la discussion de cette question et, si nécessaire, faire sortir l'enfant de la session (accompagné par un membre du personnel compétent). Les révélations devront par la suite être traitées conformément à la politique de protection de l'organisation et respecter le droit à la confidentialité
Les enfants allèguent qu'ils ont été victimes d'abus ou maltraités pendant la réunion	Tous les membres du personnel font l'objet de vérifications de protection et travailleront en ligne avec la politique de protection de l'organisation.	Si une telle allégation a lieu lors d'un entretien, la personne responsable doit immédiatement être contactée. L'adulte concerné ne doit plus avoir aucun contact avec l'enfant. Les procédures prévues dans la politique de protection de l'organisation doivent être suivies en informant l'enfant à chaque étape et en respectant la confidentialité.

---

# Annexe 4

## Conseils pratiques aux enfants pour rédiger un rapport

L'**objectif** de votre rapport est d'expliquer au Comité les questions de droits de l'enfant qui sont réellement importantes pour les enfants de votre pays.

1. Avant de commencer à rédiger, vous devez **décider comment vous allez organiser votre rapport**. Les possibilités sont nombreuses. Lorsque les gouvernements et les ONG soumettent leurs rapports au Comité, on leur demande de les présenter en huit chapitres qui reflètent les différents droits contenus dans la CIDE. Vous pouvez présenter votre rapport de la même manière ou en utilisant des chapitres qui reprennent les principaux thèmes de vos conclusions.
2. Décidez si vous voulez **inclure des graphiques, des photographies, des dessins ou des citations d'enfants** dans votre rapport. Ces outils peuvent vraiment aider à faire passer votre message. Ils peuvent également rendre votre rapport beaucoup plus intéressant.
3. Une fois que vous avez décidé comment votre rapport sera organisé et à quoi il ressemblera, **il est temps de commencer à rédiger**. Il est très important que vous vous rappeliez pour qui vous rédigez. Il s'agit du Comité des droits de l'enfant – un groupe de 18 adultes experts en droits de l'enfant.
4. Rappelez-vous que la **langue maternelle des membres du Comité n'est pas forcément la même que la vôtre et efforcez-vous d'écrire clairement** (notamment si votre rapport va être traduit dans une autre langue). Pensez aux mots que vous utilisez : l'argot et le jargon ne sont pas faciles à traduire dans d'autres langues et peuvent n'avoir aucun sens pour des personnes qui viennent d'un autre pays que le vôtre.
5. **Vous n'êtes pas obligés de beaucoup écrire** : parfois il est plus efficace d'écrire un texte court et simple qui peut avoir plus de force.
6. **Choisissez les citations avec soin.**
  - Les citations sont-elles percutantes et illustrent-elles votre argument ?
  - Quelle voix est représentée ? Les citations représentent-elles beaucoup d'enfants ou seulement un groupe ?
  - Est-ce que les citations que vous utilisez reflètent les résultats de votre recherche ?
7. **Incluez des recommandations dans votre rapport** pour montrer au Comité ce qui doit être fait selon les enfants pour améliorer les droits de l'enfant dans votre pays.
8. Lorsque vous avez terminé de rédiger votre rapport, **essayez de le lire en vous mettant à la place d'une personne extérieure**. Pensez-vous qu'il explique clairement le contexte de votre travail ? Est-ce qu'il explique clairement quels enfants ont partagé leurs opinions et expériences avec vous ? Est-ce qu'il explique les droits de l'enfant dans votre pays ?

---

# Annexe 5

## Programme d'un week-end de préparation de la délégation des enfants avant la rencontre avec le Comité des droits de l'enfant, Children's Rights Alliance for England

### Programme

SAMEDI	
13.00	Déjeuner
13.45	Mot de bienvenue, règles de travail et jeux
14.00	Le rôle de la délégation, les objectifs et les attentes
14.45	Les droits des enfants et la CIDE
15.30	Pause
15.45	Le processus de présentation de rapports sur la CIDE
16.15	Le projet <i>Get ready</i> : évolution et succès jusqu'à présent
16.30	La recherche sur les droits de l'enfant : comprendre les méthodes et être capable de les expliquer à d'autres personnes
16.45	Pause
17.00	Préparation pour Genève partie 1: Principales conclusions de la recherche
18.40	Rôles de la délégation
19.00	Dîner
DIMANCHE	
09.00	Jeux
09.30	Récapitulatif du samedi : des questions ?
09.45	Que s'est-il passé en 2002 (dernier examen du Royaume-Uni)
10.45	Aller à Genève : à quoi faut-il s'attendre ?
11.30	Préparation pour aller à Genève partie 2: Jeux de rôle et comment répondre aux questions
13.00	Repas
13.45	Préparation pour aller à Genève partie 3 : Formation sur les médias
15.00	Rôles de la délégation
15.30	Prochaines étapes : visite du rapporteur et examen du gouvernement
15.45	Liste des choses à faire avant juin 2008
16.00	Fin

# Annexe 6

## Exemple d'itinéraire pour la visite d'un rapporteur du Comité des droits de l'enfant

### 1. Programme pour la visite du rapporteur au Pays de Galles, 3 et 4 Septembre 2008 (entre la pré-session et la session)

	MERCREDI 3 SEPTEMBRE		JEUDI 4 SEPTEMBRE	
Matin	Le Professeur Lucy Smith arrive à Londres  12:15 Train de Londres Paddington à Cardiff	Gare de Cardiff	09:30–11:00 Réunion avec les experts sur la pauvreté (Anne Crowley, Sean O'Neil, Commissaire des droits de l'enfant, Keith Towler)  11:15–12:45 Réunion sur la justice des enfants (Keith Towler, Catriona Williams, Suzanne Chisholm)	Millennium Centre  Millennium Centre
Après-midi	15:15 Départ de Cardiff pour les « Valleys » en voiture  16:00 Visite des enfants des « Valleys »  16:30 Départ pour Merthyr en voiture  17:15 Réunion avec <i>Funky Dragon</i> à Merthyr Tydfil (Les membres de Funky Dragon faisaient partie de la délégation des ONG lors de la pré-session. Un plus grand groupe d'enfants rencontrera le rapporteur pour discuter de leurs préoccupations clé.)  18:30 Visite guidée de la communauté des « Valleys » avec des enfants	Dinas, Rhondda Valley  Merthyr Tydfil	13:00 Déjeuner  14:00 Visite d'un site de roms et gens du voyage: Shire Newtown et Rover Way  16:00–17:00 Rencontre du groupe de suivi et des contributeurs au rapport (Ty Howell)  17:00–18:00 Réunion avec le ministre de l'Enfance, de l'Education, de la Formation continue et des Compétences gallois, Jane Hutt	Cardiff  Cardiff Bay  Cardiff Bay
Soir	19:30 Dîner avec des enfants  Logement	Merthyr Tydfil  Hôtel Holland House	18:00–19:00 Réception offerte par le Ministre ( <i>First Minister</i> ) Rt Hon Rhodri Morgan AM  19:30 Dîner informel avec le Commissaire Logement	Cardiff Bay  Hôtel Holland House

## 2. Programme de la visite du rapporteur du pays au Pérou, 3 au 6 Juillet 2006 (après la session)

ACTIVITÉ		OBJECTIF
<b>3 JUILLET 2006</b>		
09:00–11:00	ministère des Affaires étrangères	Renforcer le rôle du ministère des Affaires étrangères dans l'examen du rapport de l'État partie et en tant que source d'information pour le Comité des Nations Unies.
11:00–13:00	Forum interministériel pour le suivi du Plan d'action national en faveur de l'enfance	Avec le ministère de la Santé, de l'Éducation, du Travail, de la Femme et du Développement social. L'objectif était de prendre des engagements pour appliquer les observations finales.
13:00–15:00	Repas avec l'UNICEF	
15:30–17:00	Bureau du défenseur	Renforcer les rapports entre le défenseur et les organisations d'enfants.
17:30–19:00	Réunion avec les membres d'organisations d'enfants	Rencontre de Rosa Maria Ortiz avec les enfants qui ont organisé sa visite.
<b>4 JUILLET 2006</b>		
08:30–14:30	Séminaire de formation pour les fonctionnaires péruviens	Faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant, le processus de présentation de rapports, les rapports de l'État partie, des ONG et des enfants et le contenu des observations finales. Mettre l'accent sur la participation des agences gouvernementales qui travaillent avec des enfants, par exemple, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Justice, le Procureur de la République et le département pour les enfants et les adolescents.
<b>5 JUILLET 2006</b>		
08:30–10:00	Sénateurs	Rencontre avec des représentants des commissions du Sénat traitant des questions touchant les enfants pour identifier les obligations du Sénat de la République du Pérou.
10:15–14:00	Conférence nationale publique pour diffuser les observations finales	Présence des sénateurs, représentants de l'État et enfants; modération par deux enfants de REDNNA qui ont présenté les engagements pris par les autorités locales et régionales au cours de 21 événements organisés pour diffuser les observations finales au Pérou. Présentation d'un projet de décret présidentiel pour appliquer les observations finales.
16:00	Conférence de presse	
<b>6 JUILLET 2006</b>		
09:00–17:00	Séminaire avec des organisations de la société civile	Discussion approfondie entre les ONG de défense des droits de l'enfant sur les observations finales; Rosa Maria Ortiz donne des informations sur le processus de présentation de rapports sur la CIDE et les observations finales pour le Pérou.

# Annexe 7

## Programme d'une réunion de haut niveau entre des enfants, des ONG et le rapporteur du pays

**Children's Rights Alliance**  
for England



**Comité des droits de l'enfant – Royaume-Uni**  
**Examen du Royaume-Uni, 2008**  
*Visite du rapporteur en Angleterre*

### **Rencontre avec le Professeur Lucy Smith**

Dimanche 7 septembre 2008, 9h00-12h30

Bibliothèque, Hôtel Chesterfield Mayfair, 35 Charles Street, Mayfair, Londres, W1J 5EB

Participants: Représentants de 11 MILLION (bureau du Commissaire pour les enfants en Angleterre), de la Commission égalité et droits de l'homme, la société des enfants, le Secrétariat de la CRAE, NSPCC, Save the Children Royaume-Uni et le Comité national du Royaume-Uni pour l'UNICEF.

8:45 Arrivée, café et croissants

9:00 Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre

Présentations brèves et discussions

- **La place des enfants dans la société**

Abdul Munie, Get Ready for Geneva

Lauren Harrison, Get Ready for Geneva

- **Justice des mineurs**

Chris Callender, Directeur adjoint, Howard League for Penal Reform

Tim Bateman, Senior Policy Development Officer, Nacro

- **Asile et immigration**

Nadine Finch, Avocate, Garden Court Chambers

Lisa Nandy, Présidente du Refugee Children's Consortium

10:30 Pause café

10:40 Présentations brèves et discussions

- **L'accès des enfants à la justice**

Fiona Burrough, Conseiller et coordinatrice des politiques, Just for Kids Law

James Kenrick, Directeur des services d'aide au développement, Youth Access

- **Le droit des enfants à la vie privée**

Terry Dowty, Directeur d'Action on Rights for Children

Dr Eileen Munro, Chercheur en politiques sociales, London School of Economics

- **Pauvreté et inégalités**

Paul Dornan, Directeur des politiques et de la recherche, Child Poverty Action Group

Jason Strelitz, conseiller politique sur les enfants, Save the Children UK

12 :10 Discussion générale

12 :30 Fin

**NGO Group for the Convention on the Rights of the Child**

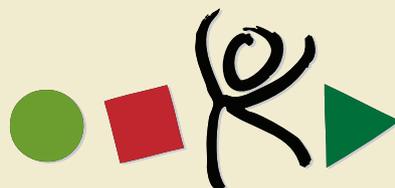
1, rue de Varembé  
1202 Genève, Suisse

Tel: +41 22 740 47 30

Fax: +41 22 740 46 83

E-mail: [secretariat@childrightsnet.org](mailto:secretariat@childrightsnet.org)

Website: [www.childrightsnet.org](http://www.childrightsnet.org)



ngo group for the crc